



COMMISSION DE GESTION

DU

POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DES TRIBUNAUX EN 2001

AVRIL 2002

TABLE DES MATIERES

1	INFORMATIONS GENERALES	6
1.1	GESTION ET ORGANISATION	6
1.1.1	<i>La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire</i>	6
1.1.2	<i>Les magistrates et magistrats</i>	6
1.1.2.1	<i>Les magistrates et magistrats de carrière</i>	7
1.1.2.2	<i>Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)</i>	7
1.1.2.1	<i>Les juges de la juridiction des Prud'hommes</i>	7
1.1.3	<i>Les avocates et avocats</i>	8
1.1.4	<i>Les collaboratrices et collaborateurs</i>	8
1.2	BUDGET	9
1.2.1	<i>Le budget de fonctionnement</i>	10
1.2.1.1	<i>Les charges</i>	10
1.2.1.2	<i>Les revenus</i>	11
1.2.1.3	<i>Commentaire</i>	11
1.2.2	<i>Le budget d'investissement</i>	12
1.3	ETAT-MAJOR ET DIRECTION OPERATIONNELLE	12
1.3.1	<i>Le secrétariat général</i>	12
1.3.2	<i>L'équipe de direction</i>	12
1.3.3	<i>Suivi des enquêtes de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs de la justice</i>	13
1.3.4	<i>Les enquêtes de satisfaction 2001</i>	14
1.4	ACTIVITES DES SERVICES CENTRAUX	15
1.4.1	<i>Le service des ressources humaines</i>	15
1.4.2	<i>Les services financiers</i>	15
1.4.3	<i>La direction des systèmes d'information (DSI)</i>	17
1.4.3.1	<i>La direction de projets</i>	17
1.4.3.2	<i>L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA)</i>	18
1.4.3.3	<i>Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)</i>	19
1.4.3.4	<i>Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)</i>	19
1.4.4	<i>Les services généraux</i>	20
1.4.4.1	<i>Le service des pièces à conviction</i>	20
1.4.4.2	<i>Le service d'intendance, de sécurité et de l'accueil</i>	20
1.4.4.3	<i>Le service du courrier</i>	21
1.4.5	<i>L'assistance juridique</i>	21

1.4.6	<i>Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux.....</i>	23
2	ACTIVITES DES JURIDICTIONS	24
2.1	APPROCHE GLOBALE - CIVIL, PENAL, ADMINISTRATIF	24
2.1.1	<i>Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2001</i>	24
2.1.2	<i>Statistiques globales du domaine pénal</i>	25
2.1.3	<i>Statistiques globales du domaine civil</i>	26
2.1.4	<i>Statistiques globales du domaine administratif.....</i>	27
2.1.5	<i>Statistiques globales divers et assistance juridique</i>	28
2.2	APPROCHE PAR JURIDICTION	29
2.2.1	<i>La Cour de justice</i>	29
2.2.1.1	<i>Statistiques globales de la Cour.....</i>	29
2.2.1.2	<i>La Présidence.....</i>	29
2.2.1.3	<i>La Chambre civile.....</i>	30
2.2.1.4	<i>La Chambre des affaires sommaires</i>	30
2.2.1.5	<i>La Chambre d'appel des baux et loyers</i>	31
2.2.1.6	<i>L'Autorité de surveillance</i>	31
2.2.2	<i>La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale.....</i>	33
2.2.3	<i>La Chambre d'accusation.....</i>	33
2.2.4	<i>La Cour de cassation.....</i>	34
2.2.5	<i>Les juridictions administratives</i>	35
2.2.5.1	<i>Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances</i>	35
2.2.5.2	<i>Le Tribunal des conflits.....</i>	36
2.2.5.3	<i>Le Tribunal arbitral</i>	36
2.2.5.4	<i>Les Commissions diverses</i>	37
2.2.6	<i>Les Commissions cantonales de recours</i>	38
2.2.6.1	<i>Les Commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales.....</i>	38
2.2.6.2	<i>La Commission de recours en matière de constructions et installations diverses (LCI).....</i>	39
2.2.6.3	<i>Les Commissions de recours en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux</i>	39
2.2.6.4	<i>La Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE)</i>	40
2.2.7	<i>Le Tribunal de première instance</i>	41
2.2.8	<i>Le Tribunal de police</i>	44
2.2.9	<i>La juridiction des baux et loyers</i>	45
2.2.9.1	<i>La Commission de conciliation en matière de baux et loyers</i>	45
2.2.9.2	<i>Le Tribunal des baux et loyers</i>	46
2.2.10	<i>La juridiction des prud'hommes</i>	48
2.2.11	<i>Le Tribunal tutélaire</i>	51
2.2.12	<i>La Justice de Paix</i>	51
2.2.13	<i>Le Tribunal de la jeunesse</i>	53

2.2.14	<i>Le Ministère public</i>	54
2.2.14.1	<i>Statistiques globales</i>	54
2.2.14.2	<i>Détail des opérations</i>	55
2.2.14.3	<i>Exécution des jugements d'évacuation</i>	55
2.2.15	<i>L'Instruction</i>	56
2.2.15.1	<i>Procédures pénales</i>	56
2.2.15.2	<i>Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition</i>	56
2.2.15.3	<i>Activités des juges d'instruction</i>	56
	ANNEXES :.....	57
	<i>Tableaux des magistrates et magistrats</i>	57
	<i>Événements de la vie judiciaire en 2001</i>	57

INTRODUCTION

L'exercice 2001 constitue le dernier exercice annuel complet de la présente législature judiciaire (1^{er} juin 1996 au 31 mai 2002). Il est donc apparu que la référence aux chiffres de l'année 1996 pouvait présenter quelque intérêt pour le lecteur.

L'évolution ainsi illustrée ne confirme que partiellement les tendances relevées à la fin de la législature précédente. Si la décrue du contentieux civil - en chiffres globaux s'entend - trouve confirmation, il n'en va pas de même des deux autres secteurs de l'activité judiciaire. Le contentieux pénal augmente en effet d'une manière désormais tendancielle, tout comme le contentieux administratif, l'explication de ces phénomènes ayant toutefois des origines diverses. Le premier confirme une évolution commune à bien des pays d'Europe et trouve sa source dans une transformation sociologique qui échappe, pour l'essentiel, au législateur pénal. Le second en revanche s'explique avant tout par des transferts de compétences aussi nombreux que récurrents en faveur des juridictions administratives.

L'appréciation des progrès souhaités à la fin de l'exercice précédent appelle aussi des observations contrastées. La simplification des procédures n'a guère trouvé d'écho auprès du législateur, lequel s'est plutôt dirigé vers des solutions d'une plus grande complexité, par exemple en matière de droit de la famille. Les avant-projets d'unification des procédures civiles et pénales ne laissent guère d'espoir non plus, à ce propos.

Il est juste de constater en revanche que, même modestement, les moyens alloués au pouvoir judiciaire ont été renforcés.

Le processus d'autonomie administrative s'est poursuivi de manière réjouissante et des dotations supplémentaires, notamment en renforcement de l'appui juridique aux décisions et des services centraux, ont été consenties par le Grand Conseil.

Cette évolution doit assurément être poursuivie si l'on souhaite que les légitimes attentes soient satisfaites et que notre justice garde son rôle dans l'équilibre des pouvoirs au sein d'une société démocratique.

Bernard Bertossa, Président de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

1 INFORMATIONS GENERALES

1.1 Gestion et organisation

1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs dévolus au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Composée du Procureur général qui la préside, de 8 présidents de juridiction et de deux fonctionnaires élus, elle est assistée du Secrétaire général du Pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de ses décisions et de la direction des greffes et des services centraux (cf. art. 75B et D, LOJ).

Le 27 octobre 2000, le Grand Conseil a adopté un projet de loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire, modifiant la LOJ. En vertu de cette modification, entrée en vigueur le 1er janvier 2001, la Commission de gestion dispose des mêmes compétences disciplinaires qu'un-e Président-e de département. Le personnel des services centraux et des greffes est rattaché hiérarchiquement à la Commission de gestion, soit par délégation au Secrétaire général du Pouvoir judiciaire. (cf. art. 75A, al. 2 LOJ).

De plus, en vertu de cette modification, le projet de budget du Pouvoir judiciaire proposé par la Commission de gestion est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, sans passer par le DJPS et fait l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil. (cf. art. 75A, al. 3 LOJ).

Le 14 mai 2001, la commission de gestion a adopté le projet de budget 2002 du Pouvoir judiciaire. Sous réserve de quelques modifications d'ordre technique, ce projet a été intégré au projet de budget présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, qui, sur proposition de sa commission des finances, l'a finalement amendé en réduisant de 7 à 5 les postes supplémentaires octroyés.

1.1.2 Les magistrates et magistrats

Les magistrats et magistrates du Pouvoir judiciaire sont élus tous les six ans.

Lors des élections générales du 21 avril 1996, 68 magistrates et magistrats de carrière et 117 autres magistrates et magistrats judiciaires (non de carrière) ont été élus. Les 15 juges d'instruction ont été élu-e-s par le peuple; les autres magistrat-e-s l'ont été tacitement.

Les prochaines élections générales sont fixées au 21 avril 2002.

Au 1^{er} janvier 1999, le nombre de postes des juges du Tribunal de première instance est passé de 17 à 19 et au 1^{er} janvier 2000, celui des juges du Tribunal tutélaire et de la Justice de paix est passé de 4 à 5, portant ainsi à 71 le nombre de postes de magistrat-e-s de carrière.

Les juges de la juridiction des Prud'hommes sont élu-e-s séparément. Suite à la modification constitutionnelle sur la réforme des prud'hommes, acceptée en votation populaire le 26 septembre 1999, et à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2000, de la nouvelle loi sur la juridiction des prud'hommes, 434 juges ont été élu-e-s pour la législature 2000-2006.

1.1.2.1 Les magistrates et magistrats de carrière

Sur 72 magistrates et magistrats, dont deux à mi-charge, en fonction au 31 décembre 2001, on comptait 29 femmes, lesquelles représentaient 40,3 % de cette catégorie de magistrats.

	1996	1999	2000	2001
Parti radical	14 magistrat-e-s soit 20,6 %	13 magistrat-e-s soit 18,3 %	13 magistrat-e-s soit 18,1 %	13 magistrat-e-s soit 18,1 %
Parti socialiste	17 magistrat-e-s soit 25 %	18 magistrat-e-s* soit 25,4 %	18 magistrat-e-s* soit 25 %	17 magistrat-e-s soit 23,6 %
Parti libéral	18 magistrat-e-s soit 26,5 %	19 magistrat-e-s soit 26,8 %	19 magistrat-e-s soit 26,4 %	17 magistrat-e-s soit 23,6 %
Parti démocrate chrétien	15 magistrat-e-s soit 22 %	14 magistrat-e-s soit 19,7 %	14 magistrat-e-s soit 19,5 %	14 magistrat-e-s soit 19,4 %
Les Verts	3 magistrats soit 4,4 %	5 magistrat-e-s* soit 7 %	5 magistrat-e-s* soit 7 %	7 magistrat-e-s* soit 9,7 %
Alliance de gauche	1 magistrat soit 1,5 %	2 magistrats soit 2,9 %	3 magistrat-e-s soit 4,2 %	4 magistrat-e-s* soit 5,6 %
Total des magistrats	68 magistrat-e-s	71 magistrat-e-s**	72 magistrat-e-s**	72 magistrat-e-s**

- * dont une demi-charge
- ** dont 2 demi-charges

1.1.2.2 Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 2001, on comptait 117 magistrates et magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits et 1 président suppléant, 52 juges suppléant-e-s et 58 juges assesseurs et assesseuses.

Sur les 117 magistrates et magistrats non de carrière, on comptait 30 femmes, lesquelles représentaient 25,64 % de cette catégorie de magistrat-e-s.

1.1.2.1 Les juges de la juridiction des Prud'hommes

Un des aspects de la réforme de la juridiction des prud'hommes réside dans le fait que le nombre de juges prud'hommes, dans chacun des cinq groupes professionnels, n'est plus fixé dans la loi, mais déterminé avant chaque législature par le Conseil d'Etat, après consultation des partenaires sociaux. Pour la législature en cours, ce nombre a été fixé à 460 juges au total, soit 230 employeurs et employeuses et autant de salariées et salariés.

Tous les postes n'ayant pu être pourvus en début de législature et quelques démissions et décès ayant été malheureusement enregistrés, le nombre des juges s'élevait, au 31 décembre 2001, à 410 au total, soit 212 employeurs et employeuses et 199 salariées et salariés.

Les juges femmes représentaient 24,9 % de cette catégorie de magistrat-e-s.

1.1.3 Les avocates et avocats

Il est utile de mettre en relation l'effectif des magistrat-e-s de carrière avec le nombre des avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires inscrit-e-s au tableau tenu par le Procureur général.

	1996	1999	2000	2001	
Avocates et avocats	945	1'046	1'174	* 1'222	Soit 16,83 % d'augmentation entre 1999 et 2001 et 29,31 % entre 1996 et 2001
Avocates et avocats stagiaires	312	341	361	390	Soit 14,37 % d'augmentation entre 1999 et 2001 et 25 % entre 1996 et 2001
Total	1'257	1'387	1'535	1'612	Soit 16,22 % d'augmentation entre 1999 et 2001 et 28,24 % entre 1996 et 2001

*dont 85 avocat-e-s rattaché-e-s au barreau d'un autre canton (69 en 1999, 80 en 2000).

Au 31 décembre 2001, Genève comptait un-e magistrat-e de carrière pour 5'828 habitant-e-s et un-e avocat-e pour 260 habitant-e-s.

1.1.4 Les collaboratrices et collaborateurs

Au 31 décembre 2001, les greffes des juridictions, (y compris les commissions cantonales de recours), le secrétariat général et les services centraux comptaient 265,57 postes, occupés par 297 personnes, dont 186 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 63,9 % de l'effectif.

De plus, 11 avocates et avocats stagiaires et 9 apprenties et apprentis étaient en formation dans les différents services du Pouvoir judiciaire.

Evolution des effectifs des greffes, du secrétariat général et des services centraux

	1996	1999*	2000	2001**
Nombre de postes des greffes	172,90	183,63	204,60	221,73
dont				
- fonctionnaires		146,33	146,00	154,83
- employé-e-s		28,40	33,30	44,60
- auxiliaires		8,90	25,30	22,30
- du SG et des services centraux	24,60	30,97	35,99	43,84
dont :		17,62	21,04	27,14
- fonctionnaires		4,80	6,90	11,20
- employé-e-s		8,55	8,05	5,50
- auxiliaires				
Total	197,50	214,60	240,59	265,57

* y compris le personnel des Commissions de recours AVS-AI-APG-RMCAS et AF rattachées au PJ dès le 1^{er} janvier 1998

** y compris le personnel du service du courrier, créé en 2001 et celui des Commissions de recours en matière d'impôts, de constructions et de police des étrangers rattachées au PJ dès le 15 juillet 2001

Les augmentations d'effectifs sont consécutives, principalement, à l'engagement des 1^{ère} et 2^{ème} tranches de 5 secrétaires-juristes, conformément à l'accord "25 postes sur 5 ans" passé avec le Grand Conseil en 1999, à l'intégration des commissions de recours,

précédemment rattachées au département de l'action sociale et de la santé et à la Chancellerie, à la création du service du courrier et à l'engagement, en qualité d'auxiliaires ou à la stabilisation, de personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

En effet, s'agissant de l'effectif total, les contraintes budgétaires nous ont conduit, depuis 15 ans, à développer une collaboration avec l'office cantonal de l'emploi (OCE) et plus récemment avec le RMCAS, pour répondre aux demandes constantes des greffes et des services.

Depuis 1987, plus de 500 contrats, d'une durée comprises entre 3 et 12 mois, ont été conclus, représentant plus de 3'100 mois de travail.

Nouveaux contrats temporaires OCE conclus par année

	1996	1999	2000	2001
Nouveaux contrats	45	47	29	16
Nombre de mois de travail	169	356	276	128

**y compris jeunes chômeurs et chômeuses en premier emploi (2).*

Compte tenu des contrats déjà en cours au 1^{er} janvier 2001 (14), ce sont en réalité 30 chômeuses et chômeurs, dont 16 femmes, que l'OCE et le RMCAS ont mis à disposition du Pouvoir judiciaire durant l'année 2001. Le total de leurs mois d'activité (128) durant cette période équivaut à 10,66 postes à plein temps.

Par sa motivation et ses compétences, ce personnel fournit des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourraient faire face au volume de travail administratif. Il représente un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail, indispensable au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Il convient toutefois de relever que, compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat, l'intégration et la formation de ces collaboratrices et collaborateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues.

Avec la reprise économique, l'objectif est de stabiliser, par étape, cette catégorie de collaboratrices et collaborateurs, d'abord en les engageant comme auxiliaires puis, dans le cadre des effectifs budgétaires ou de postes supplémentaires accordés par le Grand Conseil, de les engager comme employé-e-s.

Ainsi, en 2001, 6 de ces chômeurs et chômeuses ont pu être engagé-e-s en qualité d'auxiliaires. De plus, à l'occasion de procédures de recrutement pour des postes permanents nouveaux ou devenus vacants, 14 ancien-ne-s chômeurs-euses, engagé-é-s comme auxiliaires entre 1998 et 2000 ont pu être mis-es au bénéfice d'un statut d'employé-e (11) ou de fonctionnaire (3).

1.2 Budget

Dans l'attente de la nouvelle application budgétaire, le budget du Pouvoir judiciaire a continué d'émarger à celui du Département de justice et police et des transports (DJPT).

1.2.1 Le budget de fonctionnement

1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice et police et des transports.

Evolution des charges de fonctionnement

	1996	1999	2000	* 2001*
ETAT	5'117'098'023.-	5'710'318'598.-	6'064'903'801.-	6'300'000'000.-
DJPT	575'900'209.-	613'446'360.-	660'646'153.-	618'526'963.-
Soit % du budget de l'Etat	11,25 %	10,74 %	10,93 %	9,82 %
Pouvoir judiciaire	58'660'385.-	63'272'585.-	66'632'155.-	69'916'213.-
Soit % du budget de l'Etat	1,15 %	1,11 %	1,09 %	1,11 %
Soit % du budget du DJPT	10,19 %	10,31 %	10,02 %	11,30 %

- * chiffres provisoires

Entre 1999 et 2001, les charges de fonctionnement de l'Etat ont augmenté de 10,33 %, celles du DJPT de 0,83 % et celles du Pouvoir judiciaire de 10,5 %.

L'évolution des frais variables du Pouvoir judiciaire s'explique notamment par :

- *l'inflation cumulée (2,06 % pour la période décembre 1999-décembre 2001);*
- *l'augmentation de la TVA (de 1 % dès le 1^{er} janvier 1999);*
- *la diminution de 6,24 % des frais d'assistance juridique - taxations et émoluments - (Fr. 6'629'906.- en 1999; Fr. 6'216'460.- en 2001) liée à la reprise économique;*
- *la diminution de 18,67 % des frais de placement des mineurs (Fr. 3'583'416.- en 1999; Fr. 2'914'489.- en 2001) pris partiellement en charge par le nouvel office pénitenciaire;*
- *l'augmentation de 11,93 % de la rémunération des prestations fournies par des tiers (Fr. 5'467'763.- en 1999; Fr. 6'119'866.- en 2001).*

Les principaux frais fixes, à savoir la masse salariale des magistrates et magistrats et du personnel du Pouvoir judiciaire a progressé, quant à elle, de 14,78 % (Fr. 39'814'135.- en 1999; Fr. 45'697'057.- en 2001). En francs constants, l'augmentation est de 12,46 %. Elle s'explique principalement par les mécanismes salariaux et les augmentations d'effectifs.

On relèvera que les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ne représentent toujours qu'un peu plus de 1% (1,11 %) des dépenses totales de l'Etat de Genève et un peu plus de 10 % (11,30 %) celles du DJPT.

1.2.1.2 Les revenus

Evolution des revenus

1996	1999	2000	2001
28'787'656.-	27'464'437.-	23'712'998.-	25'172'412.-

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

Les autres revenus, en 2001, sont notamment :

- la contribution des magistrats à leur caisse de pension: Fr. 1'205'931.-
- les remboursements de frais de justice : Fr. 1'099'054.-
- la facturation des imputations internes (dont près de 90 % sont des mainlevées du Tribunal de première instance) : Fr. 1'003'886.-;
- le produit des amendes et des frais de justice, rétrocédé au Pouvoir judiciaire par le service des contraventions, chargé du recouvrement : Fr. 1'408'054.-
- les contraintes de cautions : Fr. 839'900.-
- le produit des amendes infligées par le Parquet et l'Instruction : Fr. 540'947.-
- le produit de la vente de photocopies : Fr. 458'985.-

a) Les émoluments

	1996	1999	2000	2001
Emoluments	10'738'440.-	12'690'945.-	12'151'066.-	11'966'116.-

b) Les confiscations

	1996	1999	2000	2001
Confiscations	16'461'440.-	10'657'623.-	4'834'824.-	6'133'950.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes. Ce fut le cas en 1996 et 1999.

S'agissant des confiscations en matière de stupéfiants, le montant pour 2001 s'est élevé à Fr. 725'046.-, dont la moitié (Fr. 362'523.-) a été affectée au fonds de lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie.

De 1990 à fin 2001, plus de 73 millions de francs ont été confisqués et plus de 12,5 millions ont été attribués au fonds, créé en 1995. On doit toutefois constater que le montant des confiscations en matière de stupéfiants tend à diminuer sensiblement. C'est non seulement le résultat d'une politique criminelle active et d'une plus grande vigilance de la place financière, mais aussi la conséquence d'une réorganisation des réseaux locaux de trafiquants.

1.2.1.3 Commentaire

Le coût net du Pouvoir judiciaire (charges moins revenus) est passé de Fr. 35'808'145.- en 1999 à 44'743'801.- en 2001, soit une augmentation de 24,95 %. En francs constants, l'augmentation est de 22,43 %.

En 2001, le coût annuel net par habitant s'est élevé à Fr. 106,62, soit une augmentation de 21,59 % par rapport à celui de 1999 (Fr. 87,69).

1.2.2 Le budget d'investissement

Evolution des charges d'investissement

	1996	1999	2000	* 2001
ETAT	384'280'268.-	396'893'811.-	388'793'550.-	565'100'000.-
DJPT	19'035'479.-	18'530'316.-	20'695'993.-	15'135'255.-
soit % du budget de l'ETAT	4,95 %	4,67 %	5,32 %	2,67 %
Pouvoir judiciaire	2'373'143.-	7'272'059.-	3'588'995.-	1'028'314.
soit % du budget de l'ETAT	0,62 %	1,83 %	0,92 %	0,18 %
soit % du budget du DJPT	12'47 %	48,51 %	17,34 %	6,80 %

* chiffres provisoires

1.3 Etat-major et direction opérationnelle

1.3.1 Le secrétariat général

A la faveur de la modification des articles 75A à 75D LOJ, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, le poste d'Administrateur du Palais de justice, rattaché au DJPT, est devenu celui de Secrétaire général du Pouvoir judiciaire, dépendant directement de la Commission de gestion.

Cette première année d'autonomie administrative a été consacrée à la reprise des tâches précédemment placées sous la responsabilité du DJPT et à l'identification ou la clarification des procédures administratives transversales impliquant notamment le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, la Chancellerie, l'Office du personnel, la comptabilité générale et la direction du budget du département des finances. Cela a nécessité la mise en place progressive d'un état-major, le secrétariat général, qui réunit, autour du Secrétaire général, les responsables des fonctions :

- Ressources humaines - Finances - Systèmes d'information - Services généraux.

Le secrétariat général s'est donné pour mission d'œuvrer au fonctionnement optimal du Pouvoir judiciaire et à son adaptation au changement, en contribuant à l'adoption et à la mise en œuvre de stratégies

*favorisant l'épanouissement de chacune et chacun
pour une justice efficace et de qualité.*

1.3.2 L'équipe de direction

Outre leurs nouvelles tâches d'état-major, les membres du secrétariat général ont continué d'assurer leurs responsabilités de chefs des services centraux et, en cette qualité, de participer avec les 11 greffiers et greffières de juridiction à la direction opérationnelle de l'administration du Pouvoir judiciaire.

Conformément à la Charte de l'encadrement, adoptée fin 2000, la mission de cette direction est :

- d'œuvrer au fonctionnement optimal des greffes et des services centraux ainsi qu'à leur adaptation au changement;

- de développer une politique commune de gestion

en favorisant l'épanouissement de chacune et de chacun
pour une justice efficace et de qualité.

Cette évolution du management, au niveau du Pouvoir judiciaire dans son ensemble, a rendu nécessaire une redéfinition des rôles et des responsabilités des greffiers et des greffières de juridiction qui a été approuvée par la Commission de gestion en mai 2001.

On relèvera que, sur les 17 cadres supérieurs de l'administration du Pouvoir judiciaire, 9 sont des femmes.

1.3.3 Suivi des enquêtes de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs de la justice

Dans son rapport d'avril 1998 (www.geneve.ch/tribunaux/enquete), le groupe de travail, chargé par la commission de gestion du Pouvoir judiciaire, du suivi des deux enquêtes de satisfaction de 1996 et 1997 (voir Compte rendu 1997), avait dégagé 3 priorités, à savoir :

- la rapidité de traitement des affaires;
- le développement des compétences des magistrats et fonctionnaires, en mettant l'accent sur l'accueil des nouveaux et la formation continue;
- l'information du justiciable sur le fonctionnement des tribunaux, par le développement de structures d'accueil et de renseignements sur les démarches à entreprendre pour accéder à la justice.

Un inventaire de toutes les actions entreprises au sein des juridictions et des services depuis la première phase des enquêtes de satisfaction a été établi; ce document détermine 6 degrés de priorité et recensait à fin 2001 quelque 261 actions.

En outre, le Secrétaire général, avec l'ensemble des cadres, a constitué des groupes de travail, animés par des membres de la direction opérationnelle, chargés de fixer des objectifs communs et de conduire le changement dans le fonctionnement des greffes et des services.

- **Le groupe "Rôles et Responsabilités"** continue son travail d'élaboration et de mise à jour de directives administratives uniformisant les pratiques en matière de gestion des dossiers du personnel. De plus, conformément à son mandat de définition des rôles et responsabilités des différents acteurs et actrices du Pouvoir judiciaire, il a élaboré, avec l'aide d'un consultant externe, une nouvelle description de la fonction de greffier-ère de juridiction, qui a été adoptée par la Commission de gestion, le 14 mai 2001.

- **Le groupe "Encadrement"** a continué de développer la formation interne, portant sur le fonctionnement des juridictions et sur les grands principes en matière de procédure pénale, civile et administrative. En 2001, 4 sessions de 4 cours chacune ont été organisées. 81

personnes récemment engagées (35) ou non (46) les ont suivis. Parallèlement, il a poursuivi son activité d'élaboration de directives et recommandations applicables à l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices du Pouvoir judiciaire. Il a également mené une réflexion sur les problèmes liés à l'alcool et organisé un séminaire sur le sujet à l'attention des greffiers et les greffières de juridiction.

- **Le groupe "Charte de l'encadrement"** a poursuivi ses travaux. Suite à l'adoption et à la diffusion de la "Charte de l'encadrement" à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à l'ensemble des magistrates et magistrats la mission du groupe qui l'avait rédigée a été actualisée.

Ce groupe est désormais chargé d'évaluer le suivi de la Charte et de fournir un appui aux cadres dans sa mise en application. Il est intervenu pour que plusieurs questions portant sur l'application de la Charte soient intégrées au questionnaire envoyé à l'ensemble du personnel du Pouvoir judiciaire lors des enquêtes de satisfaction d'octobre 2001. L'analyse des résultats permettra de mesurer le degré de concrétisation des principes de la Charte et d'apporter les correctifs nécessaires.

- **Le groupe "Communication-information"** a développé la collaboration avec le département de l'Instruction publique, d'une part en organisant, pour la 2^{ème} année scolaire consécutive, la visite au Palais de quelque 80 classes de 6^{ème} primaires, d'autre part en élaborant, principalement à l'attention des élèves du Cycle d'orientation ou des collèves, une brochure présentant les métiers de la justice, intitulée "Justice, quels métiers ?"

Cette brochure a été présentée dans le cadre de la "Cité des métiers", à laquelle, sous l'impulsion et la direction du groupe, le Palais de justice a participé en tenant un stand remarqué. Une vidéo de quelques minutes a été réalisée pour l'occasion, en collaboration avec le Centre de production audiovisuelle du DIP. Un autre projet de vidéo, destiné au secondaire II (post-obligatoire), a été lancé en fin d'année.

Par ailleurs, les jurisprudences du Tribunal administratif, de la juridiction des baux et loyers et celle des Prud'hommes, ont été installées sur le site Internet du Pouvoir judiciaire dont le groupe assure la mise à jour et l'évolution.

1.3.4 Les enquêtes de satisfaction 2001

La législature judiciaire (1996-2002) arrivant à son terme, la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a décidé, avec l'appui du Centre de formation et de perfectionnement de l'Etat et comme annoncé, de renouveler les enquêtes de satisfaction auprès des avocat-e-s, des notaires et des justiciables afin d'évaluer leur perception des changements apportés au cours des 5 dernières années et d'actualiser les objectifs d'amélioration pour mieux répondre à leurs attentes.

De plus, sur proposition du Secrétaire général, ces enquêtes ont été étendues aux magistrates et magistrats et aux collaboratrices et collaborateurs pour lesquels des questionnaires spécifiques ont été élaborés.

Les taux de participation à toutes ces enquêtes sont remarquables et les résultats, qui seront disponibles au printemps 2002, s'annoncent riches d'enseignements.

1.4 Activités des services centraux

1.4.1 Le service des ressources humaines

Ce service gère les dossiers administratifs de l'ensemble du personnel, permanent ou non, soit 372 personnes au nombre desquelles 9 apprenties et apprentis et, en permanence, une dizaine d'avocates et avocats stagiaires. Il intervient de plus, régulièrement, dans le traitement administratif et financiers des dossiers de l'ensemble des magistrats et magistrats du Pouvoir judiciaire, soit 599 personnes.

Ce service coordonne et supervise l'ensemble des démarches de formation sur le plan interne (groupe Encadrement et assistance à la maîtrise d'ouvrage – AMOA), de même que celles proposées par le Centre de formation et de perfectionnement de l'Etat.

Statistiques des mutations 2001

<i>Engagements d'employé-e-s</i>	<i>19</i>
<i>Engagements d'auxiliaires</i>	<i>23</i>
<i>Transferts Etat ou Ville de Genève vers le Pouvoir judiciaire</i>	<i>14</i>
<i>Transferts internes au Pouvoir judiciaire</i>	<i>14</i>
<i>Démissions d'auxiliaires</i>	<i>3</i>
<i>Démissions d'employé-e-s/fonctionnaires</i>	<i>17</i>
<i>Licenciements d'auxiliaires</i>	<i>3</i>
<i>Licenciements d'employé-e-s/fonctionnaires</i>	<i>2</i>
<i>Sanctions disciplinaires</i>	<i>3</i>
<i>Plends</i>	<i>5</i>
<i>Retraite</i>	<i>1</i>
<i>Nominations</i>	<i>11</i>
<i>Promotions</i>	<i>34</i>
<i>Modifications de taux d'activité</i>	<i>30</i>

1.4.2 Les services financiers

Avec l'avènement de l'autonomie du Pouvoir judiciaire, le service de caisse et comptabilité s'est mué en véritables services financiers semblables à ceux des autres départements de l'Etat.

Dorénavant, en plus des activités de caisse et guichet liées aux procédures judiciaires, ils assument la responsabilité directe de la tenue des comptes et de leur contrôle, de la gestion des débiteurs et du contentieux.

Les tâches se sont également accrues par le rattachement des commissions cantonales de recours au sein au Pouvoir judiciaire générant la gestion financière de près de 1'500 procédures supplémentaires.

Désignation et comptes provisionnels ouverts au 31.12.2000

	2000	2001
Comptes courants des avocat-e-s et notaires	418	401
Avances provisionnelles de procédure	308	298
Avances pour expertises	76	87
Pièces à conviction et saisies financières	1'221	1'081
Consignations de loyers	413	400
Reliquats de successions	58	56
Bénéfices d'inventaires de successions	62	69
Divers	70	158
Total	2'626	2'550

Consignations de loyers

	1998	1999	2000	2001
Nombre de comptes de consignation de loyers ouverts durant l'année	285	363	374	335
Consignations de loyers (en Frs. au 31.12.)	5'051'964.-	5'919'838.-	8'201'580.-	10'940'802.-

A noter que le nombre de consignations a diminué de 10 %, alors que les montants consignés ont augmentés de 33 %.

Le contentieux

La systématique du recouvrement des débiteurs porte ses fruits et se traduit par une très importante augmentation des montants encaissés.

Avec l'intégration, au sein du Pouvoir judiciaire, des commissions cantonales de recours auparavant rattachées à la Chancellerie, ces débiteurs sont dorénavant également comptabilisés à la facturation et non plus à l'encaissement. Un rattrapage dans la facturation de plus de 3 ans auprès des débiteurs de la commission cantonale de recours en matière d'impôts a par ailleurs donné lieu à un encaissement de près de Fr. 55'000.-.

Comme annoncé en 2000, les nouvelles manières de traiter les débiteurs issus de la Justice de Paix et du Tribunal tutélaire ont permis de diminuer le nombre de débiteurs ouverts pour 2001. Cela devrait encore diminuer pour 2002.

Comptes débiteurs de la Justice de Paix et du Tribunal tutélaire

	1999	2000	2001
Débiteurs comptabilisés	1'673'507.-	1'570'894.-	1'402'127.-
Débiteurs encaissés	1'438'298.-	1'204'275.-	1'084'667.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	13'865.-	38'117.-	49'282.-
Débiteurs ouverts	221'344.-	328'503.-	268'178.-

Comptes débiteurs des autres juridictions civiles

	1999	2000	2001
Débiteurs comptabilisés	552'279.-	845'253.-	786'193.-
Débiteurs encaissés	104'197.-	569'057.-	691'441.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	30'414.-	61'843.-	131'236.-
Débiteurs ouverts	417'668.-	214'353.-	493'468.-

Frais de poursuite pour l'ensemble des juridictions civiles en 2001 : Fr. 9'188.-.

1.4.3 La direction des systèmes d'information (DSI)

1.4.3.1 La direction de projets

Durant l'année 2001, l'activité de la direction des systèmes d'information du Palais de justice, en collaboration avec le centre des technologies de l'information (CTI), a porté principalement sur le lancement de la première phase du projet i-JUGE 2001 de modernisation des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire.

Après une procédure publique d'appel d'offres, le marché pour la mise en œuvre d'un Intranet judiciaire, basé sur la suite de produits LOTUS Notes / Domino, a été attribué à la société CROSS SYSTEMS.

Le projet a débuté au mois de juin par la mise en place des structures de conduite du projet, notamment d'un comité de pilotage nommé par la Commission de gestion et des équipes en charge de sa réalisation.

Durant l'été, une phase de prise de connaissance de notre organisation, de nos procédures de travail et de nos applications informatiques a été menée pour mieux cerner nos besoins. En parallèle, l'infrastructure technique (réseau, serveurs) a été mise en place.

Les mois de septembre et octobre ont été consacrés à la phase d'analyse détaillée et de conception de la solution qui a permis l'élaboration de divers documents décrivant l'architecture technique et logicielle répondant le mieux à nos besoins et précisant le mandat confié à nos fournisseurs. Cette phase d'analyse détaillée s'est terminée début novembre par l'acceptation, par le comité de pilotage, des divers documents d'analyse.

Depuis lors, le projet est entré dans la phase de réalisation par itération, qui nous permettra de valider par étapes les applications délivrées et de procéder, à leur mise à l'épreuve dans les juridictions pilotes du Tribunal administratif et du Parquet. Le déploiement progressif dans les autres juridictions et services du Pouvoir judiciaire s'échelonnera ensuite jusqu'en automne 2002.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2001 nous a permis notamment :

- de lancer la migration des postes de travail du Palais de justice vers Office 2000 ;*
- d'acquérir et mettre en place une solution informatique pour la gestion du courrier;*
- d'adapter nos programmes de gestion des procédures judiciaires pour répondre aux besoins des juridictions et service du Pouvoir judiciaire.*

Quelques chiffres

	1996	1999	2000	2001
Nombre de postes de travail	300	450	467	482
Nombre de PC	65	332	467	* 482
Nombre d'imprimantes	120	173	180	* 190
Nombre de serveurs (Host)	4	7	7	27
Nombre de dossiers contenus dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	232'099	351'409	387'666	423'067
Nombre de dossiers contenus dans la base des procédures pénales au 31.12.	225'279	292'415	316'265	340'497

* y compris 28 PC portables, 11 imprimantes portables et 17 multifonctions (photocopieur, fax et imprimante)

1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, d'assister et de former les magistrates et magistrats et les collaboratrices et collaborateurs du Pouvoir judiciaire pour une utilisation efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition.

Ce service s'appuie sur 26 "Super-U", qui font le relais au sein des juridictions et des services centraux. Durant l'année 2001, ce service a effectué 9'670 interventions d'assistance et de support, soit une moyenne de 806 interventions par mois ou de 40 par jour ouvrable.

Il anime également des séances mensuelles de coordination et d'information des "Super-U".

Formation

Un effort particulier a été entrepris durant l'année 2001 pour former les utilisateurs/trices du Pouvoir judiciaire aux nouveaux outils bureautiques mis à leur dispositions (Word, Excel Outlook).

Cette formation s'est appuyée sur des moyens modernes d'auto-formation multimédia distribuée, basés sur le produit LearningSpace de Lotus qui a fait l'objet d'un projet pilote mené avec le soutien et la collaboration du Centre de formation de l'Etat. Un rapport a été déposé en mars 2001 auprès du Conseil d'administration des technologies de l'information (CATI) qui concluait que l'expérience menée était positive. Le CATI a autorisé le Pouvoir judiciaire à poursuivre dans cette voie pour la formation de son personnel.

La formation sur LearningSpace, qui combine l'enseignement en groupe, dans notre salle de cours, avec l'apprentissage autonome et individuel à la place de travail, a été dispensée à 208 personnes.

De plus, des cours sur la messagerie Outlook et l'explorateur Windows NT ont aussi été organisés pour respectivement 71 et 70 personnes. Enfin, les Super-U ont suivi le cycle de formation et de mise à niveau sur Office 2000, organisé par le Centre de formation de l'Etat.

1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

Le reclassement des bibliothèques de juridiction s'est poursuivi en 2001. L'inventaire bisannuel s'est effectué durant l'été pour toute la documentation du Palais de justice et le nombre d'ouvrages ayant disparu a nettement régressé par rapport à l'inventaire de 1999.

Le SDJB s'est enrichi d'une nouvelle bibliothèque avec le rattachement au Pouvoir judiciaire, des Commissions de recours en matière d'impôts, de constructions et de police des étrangers.

Une réflexion globale est en cours sur l'accès à l'information et la documentation. Elle concerne :

- d'une part, un projet de page sur le nouvel Intranet du Pouvoir judiciaire, avec des informations sur les ressources documentaires disponibles sur différents supports (imprimés, CDROM, bases de données, sites Internet, etc);*
- d'autre part, une nouvelle fonction pour le SDJB, qui deviendrait un véritable centre d'information non seulement pour le Palais, mais aussi pour l'extérieur, permettant d'améliorer la communication entre les services, de coordonner les différents projets et d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information.*

Le thesaurus

Le développement d'une terminologie juridique contrôlée est en cours, afin d'offrir un accès rapide et aisé aux ressources tant électroniques qu'imprimées disponibles au sein du Pouvoir judiciaire et sur son futur Intranet.

Ce thesaurus est constitué principalement par le thesaurus suisse JURIVOC du Tribunal fédéral, à la maintenance duquel nous collaborons, et par des apports terminologiques répondant plus spécifiquement aux besoins cantonaux genevois.

1.4.3.4 Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

Pensé dès le début des années 1990, le projet de doter le Pouvoir Judiciaire d'un archiviste professionnel s'est concrétisé, en mai 2001, avec l'arrivée d'un archiviste auxiliaire. La gestion des archives est désormais sous la responsabilité du service de gestion des archives et du patrimoine et sort de la sphère de compétences du service de l'intendance, de la sécurité et de l'accueil. Ce nouveau service dépend hiérarchiquement de la Direction des systèmes d'information.

Les premières mesures de réorganisation ont consisté à recentrer les activités autour de la problématique "archives judiciaires" dans la perspective de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les archives publiques et de son règlement d'application. Ainsi, en juillet 2001, une convention a été signée avec les Archives d'Etat afin d'améliorer la collaboration et le partage des tâches. Ce partenariat, tout à fait dans l'esprit de la nouvelle législation entrée en vigueur en septembre 2001, devrait permettre de résoudre les problèmes lancinants posés par la gestion à cours ou moyen terme et la conservation à long terme des archives judiciaires.

S'agissant du manque de lieux de stockage disponibles intra muros, l'accent a été mis sur la rationalisation des locaux existants. L'équipement en rayonnages mobiles de trois locaux d'archives intermédiaires de la juridiction des baux et loyers et du Tribunal de la

jeunesse a ainsi permis de doubler les surfaces disponibles. Toutefois, le manque de place se fait encore sentir au niveau des archives centrales du Palais (environ 4 kilomètres linéaires), dont le volume ne cesse de s'accroître malgré l'intensification du travail d'échantillonnage (environ 200 mètres linéaires d'archives traitées) et de versements aux Archives d'Etat.

1.4.4 Les services généraux

1.4.4.1 Le service des pièces à conviction

En 2001, le volume de travail a continué de croître, notamment en raison de l'importance toujours croissante de la gestion des valeurs, compliquée cette année par le passage à l'Euro. Il convient également de relever que la gendarmerie transmet de plus en plus de pièces à conviction. Quant à celles qui concernent le Tribunal de la jeunesse, dans le cadre des dessaisissements aux autres autorités cantonales, elles ont augmenté de 400 %.

Deux destructions de stupéfiants et trois destructions de pièces sensibles ont été effectuées.

Une unique vente aux enchères publiques a été organisée en collaboration avec le service cantonal des objets trouvés. Elle a rapporté la somme de Fr. 57'000.-.

1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et de l'accueil

Depuis janvier 1999, le service (SISA) gère le matériel et les machines, organise et contrôle, en collaboration avec le DAEL, les travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux et assure, en étroite collaboration avec la Police et une société de surveillance, la sécurité des usagers, des biens et des bâtiments du Palais. Il s'occupe également des loges d'accueil, de la distribution du courrier interne, de la reproduction (gestion du parc des photocopieuses) et de la destruction des documents.

Les loges d'accueil

En 2001, 21'491 personnes (26'911 en 2000, 21'129 en 1999) se sont adressées aux deux loges d'entrée du Palais pour demander des renseignements de tous ordres. L'équipe permanente de sécurité et le personnel des loges, qui contrôlent les entrées, s'occupent également de la répartition et de la distribution du courrier interne dans les juridictions et services.

Les photopies

51 photocopieuses sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 2001, 4'172'000 photopies (4'628'237 en 2000) ont été effectuées, soit une diminution de 9,6 %. Le montant des ventes de photopies s'est élevé à Fr. 458'985.- (Fr. 265'286.- en 2000), soit une augmentation de 42,2 %.

Récupération et destruction de documents

En 2001, environ 18,5 tonnes de papier (env. 13 tonnes en 1999) ont été récupérées, y compris les documents préalablement détruits.

1.4.4.3 Le service du courrier

Après l'annonce par "La Poste" de l'abandon de l'affranchissement à forfait, un projet a été mis en place durant l'année 2001 afin de constituer un service du courrier du Pouvoir judiciaire chargé d'assurer, en particulier, la distribution des recommandés aux avocat-e-s dans un rayon d'environ 1'500 mètres autour du Bourg-de-Four.

Depuis le 1^{er} octobre 2001, un greffe, équipé de 378 cases louées aux avocates et avocats, est installé au palais. Une équipe de collaborateurs assermentés assure la bonne marche de ce service. Un logiciel, recommandé par la Poste, permet de traiter les recommandés, remis par les juridictions et services du Pouvoir judiciaire, pour être acheminés dans les études, banques, régies, assurances et services de l'Etat ou de la Ville de Genève.

A fin 2001, la moitié des juridictions effectuent l'expédition des recommandés par ce système (environ 200 plis journaliers). A la fin du 1^{er} trimestre 2002, la totalité des recommandés seront traités, ce qui représentera, quotidiennement, environ 500 recommandés.

Le service s'occupe également du courrier normal et des colis; de plus, il assure, deux fois par jour, le transport des plis entre le Palais de justice et les juridictions situées au 23, rue Ferdinand-Hodler et au 27, boulevard Helvétique.

1.4.5 L'assistance juridique

a) Assistance juridique civile et administrative

Le nombre de dossiers d'assistance juridique civile et administrative a, pour la troisième année consécutive, diminué de 4,5 % entre 2000 et 2001, ce qui représente une baisse de 6,65 % en 3 ans.

Les requêtes ayant pour objet une procédure relevant du droit de la famille constituent toujours la majorité des requêtes civiles, soit 61,77 % en 2001, dont 32,9 % sont des mesures de protection de l'union conjugale.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit sur le divorce, la baisse de ceux-ci se confirme, compensée par une augmentation du nombre des mesures protectrices de l'union conjugale.

Le pourcentage des autres affaires est resté stable, y compris dans le domaine extra-judiciaire.

b) Assistance juridique pénale

Les demandes d'assistance juridique pénales ont également légèrement diminué par rapport à 2000.

Le nombre de requêtes relatives à la défense des parties civiles, dans le cadre des procédures pénales, a encore diminué pour passer de 172 en 2000 à 137 en 2001.

Nombre de nouveaux dossiers d'assistance juridique

	1996	1999	2000	2001
Civiles et administratives	2'193	2'530	2'471	2'362
Pénales	950	1'404	1'332	1'207
TOTAL	3'143	3'934	3'803	3'569

Assistances juridiques octroyées

	1996	1999	2000	2001
Civiles et administratives	753	1'668	1'725	1'565
Pénales	819	1'216	1'166	1'065
TOTAL	1'572	2'884	2'891	2'630

c) Taxations

Taxations	1996	1999	2000	2001
Civiles	2'405'580.-	3'506'495.-	3'231'136.-	3'440'196.-
Pénales	1'080'767.-	1'592'244.-	2'031'225.-	1'963'216.-
Total	3'486'347.-	5'098'739.-	5'262'361.-	5'403'412.-

En dépit de la diminution du nombre de demandes, on constate une augmentation régulière des indemnités versées aux avocats, frais de témoins inclus.

Ainsi, le coût moyen par dossier, qui était de Fr. 1'723.- en 1999 et de Fr. 1'844.- en 2000, a passé à Fr. 1'988.- en 2001.

d) Emoluments pris en charge par l'assistance juridique

	1996	1999	2000	2001
Cour de justice	302'724,50	179'526.-	257'938.-	179'639.-
Tribunal de 1ère instance	682'755.--	1'325'441.-	921'007.-	714'291.-
Justice de paix	40.--	26'200.-	40'217.-	23'100.-
TOTAL	985'520.--	1'531'167.-	1'219'162.-	917'030.-

L'impressionnante baisse des émoluments du Tribunal de première instance, enregistrée en 1999 et 2000, s'est poursuivie en 2001 pour atteindre 46,11 % en 3 ans.

e) Recours

Le pourcentage des décisions de refus d'assistance juridique civile et administrative est resté en moyenne stable au cours de ces 3 dernières années (23,64 % en 1999, 20,64 % en 2000, 22 % en 2001). En matière pénale, ce pourcentage est également resté stable (8,93 % en 1999, 8,93 % en 2000, 9 % en 2001).

Sur 627 décisions de refus, d'irrecevabilité et de révocation rendues en 2001, 145 (129 civiles et 16 pénales) ont fait l'objet d'un recours devant la Présidente de la Cour de justice.

Sur les 104 recours jugés en l'an 2001 par la Présidente de la Cour de justice, 35 ont été admis ou partiellement admis, 64 ont été rejetés, 2 ont été déclarés irrecevables et 2 ont été

renvoyés au service. Un recours a été retiré.

1.4.6 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2001, le conseiller en criminalistique a été consulté à 35 reprises par le Pouvoir judiciaire (46 en 2000 ; 41 en 1999, 51 en 1996). Comme les années précédentes, plus de 70% des demandes lui sont adressées par les juges d'Instruction.

Genres d'affaires liées aux cas traités

	1996	1999	2000	2001
Escroquerie et abus de confiance	15	10	16	10
Homicides par négligence	11	5	9	9
Lésions corporelles	10	11	5	5
Faux et usage de faux	5	13	22	6
Meurtre et tentatives de meurtre	0	0	1	0
Divers (blanchiment d'argent et appartenance à une organisation criminelle, trafic de stupéfiants, actes d'ordre sexuel avec les enfants, diffamations, menaces, hold-up, lettre anonyme, recours administratifs, etc.)	10	8	7	8

Les problèmes ressortant des dossiers soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

	* 1996	1999	2000	2001
Accidents de circulation		18	13	12
Ecritures/signatures		20	18	14
Documents		3	7	8
Analyses de bandes son ou vidéo et disques informatiques		0	1	1
Divers (balistique, analyses chimiques, reconstitution, armes, gemmologie, disque tachygraphique, etc.)		3	8	1

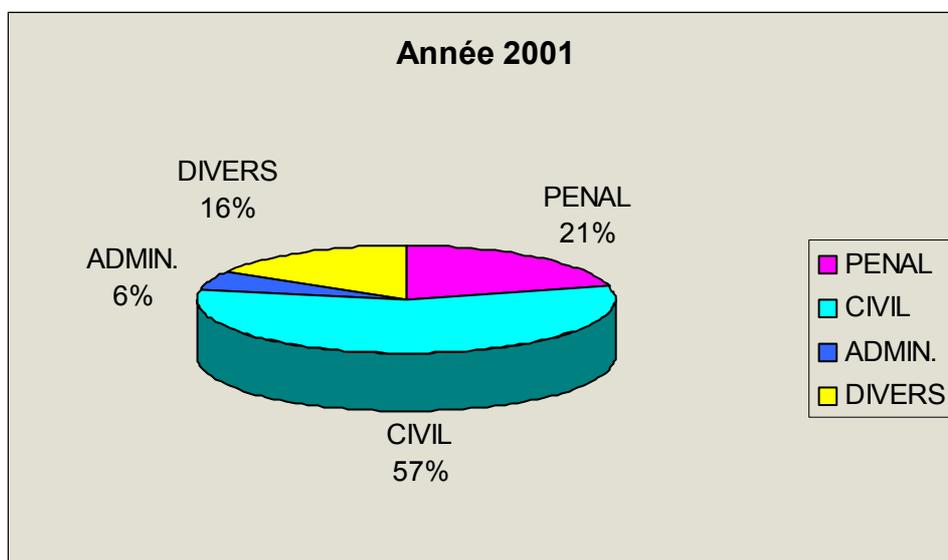
* non recensé

2 ACTIVITES DES JURIDICTIONS

2.1 Approche globale - Civil, Pénal, Administratif

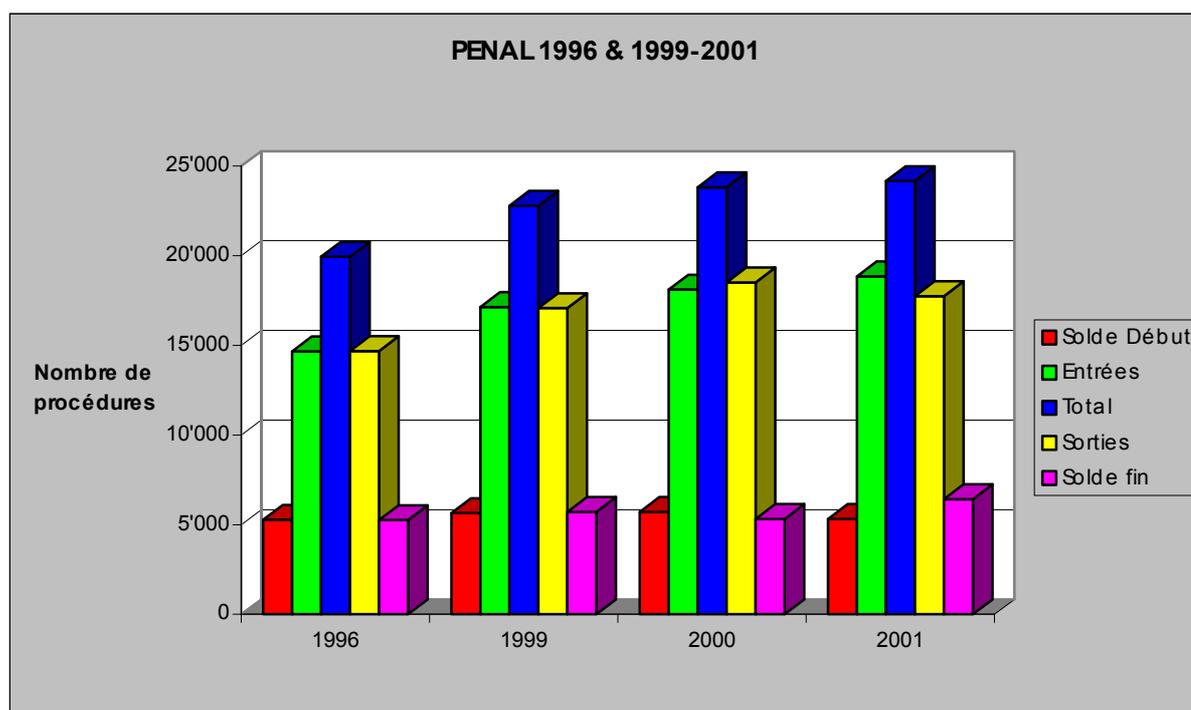
2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2001

	PENAL	CIVIL	ADMIN.	Divers	TOTAUX
Solde début	5'313	28'274	2'738	10'342	46'667
Entrées	18'851	36'392	3'743	8'347	67'332
Total	24'164	64'666	6'480	18'689	113'999
Sorties	17'741	34'474	3'207	7'565	62'945
Solde fin	6'423	30'192	3'273	11'124	51'054



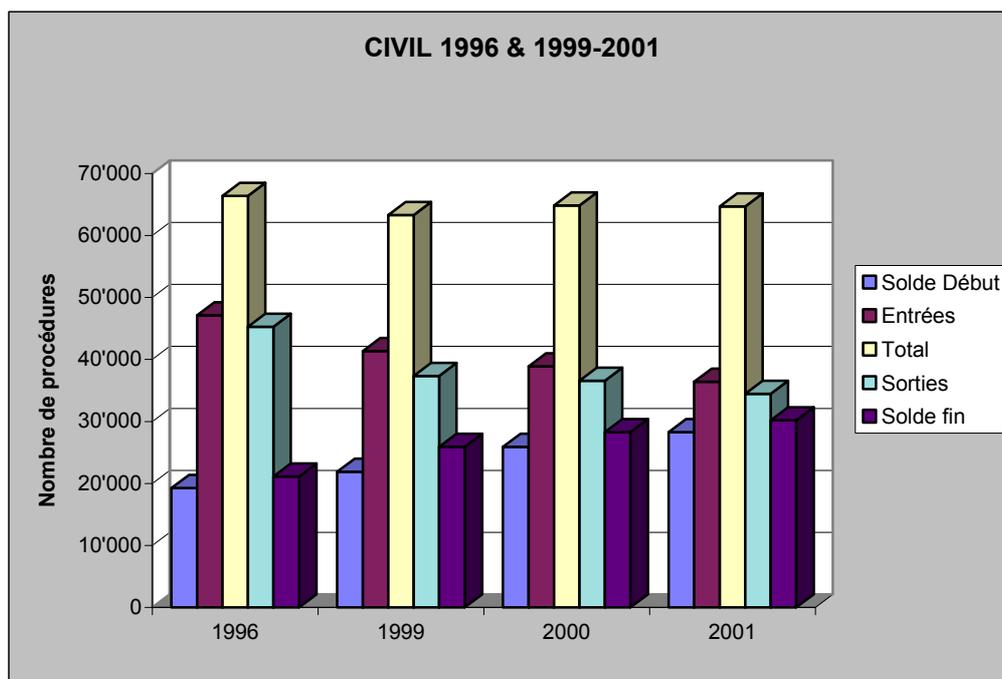
2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	1996	1999	2000	2001
Solde début	5'274	5'645	5'707	5'313
Entrées	14'665	17'138	18'111	18'851
TOTAL	19'939	22'783	23'818	24'164
Sorties	14'662	17'076	18'505	17'741
Solde fin	5'277	5'707	5'313	6'423



2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	1996	1999	2000	2001
Solde début	18'348	21'900	25'925	28'274
Entrées	48'953	41'374	38'910	36'392
TOTAL	67'301	63'274	64'835	64'666
Sorties	48'020	37'349	36'561	34'474
Solde fin	19'281	25'925	28'274	30'192



2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

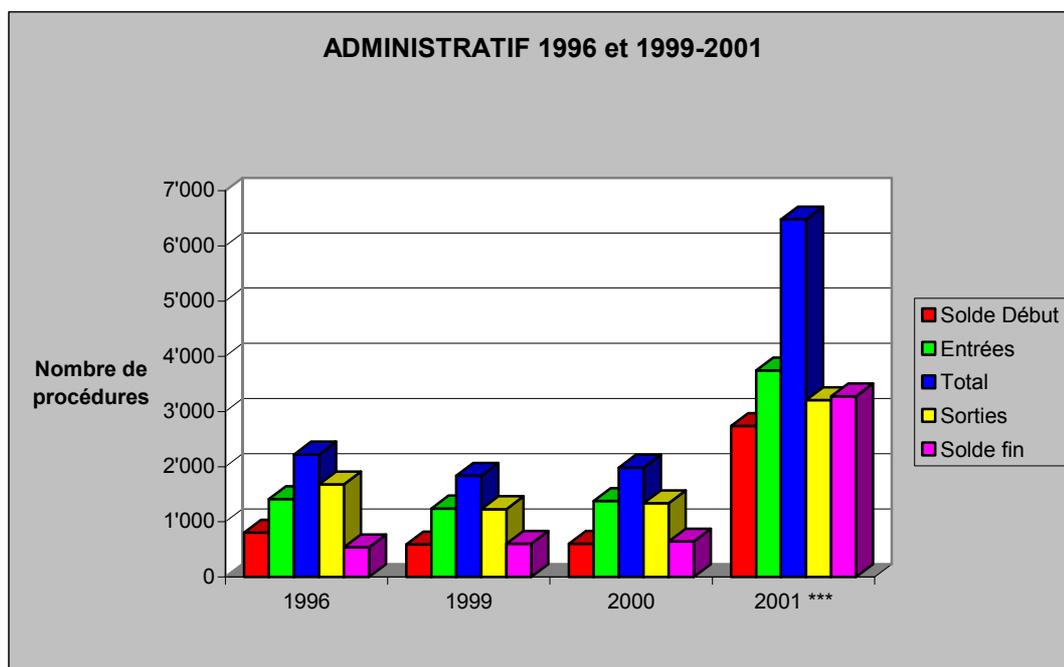
Dans le domaine administratif sont incluses les procédures du Tribunal administratif, (celui-ci comprenant le Tribunal cantonal des assurances), du Tribunal arbitral des assurances et des commissions diverses, de nature administrative, rattachées au Tribunal administratif.

Dès janvier 1998, les commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales ont été rattachées au Pouvoir judiciaire.

C'est également le cas, depuis le 15 juillet 2001, des commissions en matière de constructions et d'installations diverses (LCI), en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et en matière de police des étrangers

	1996	1999	2000	2001	* 2001
Solde début	804	591	602	643	2'738
Entrées	1'415	1'242	1'380	1'323	3'742
TOTAL	2'219	1'833	1'982	1'966	6'480
Sorties	1'678	1'231	1'339	1'315	3'207
Solde fin	541	602	643	651	3'273

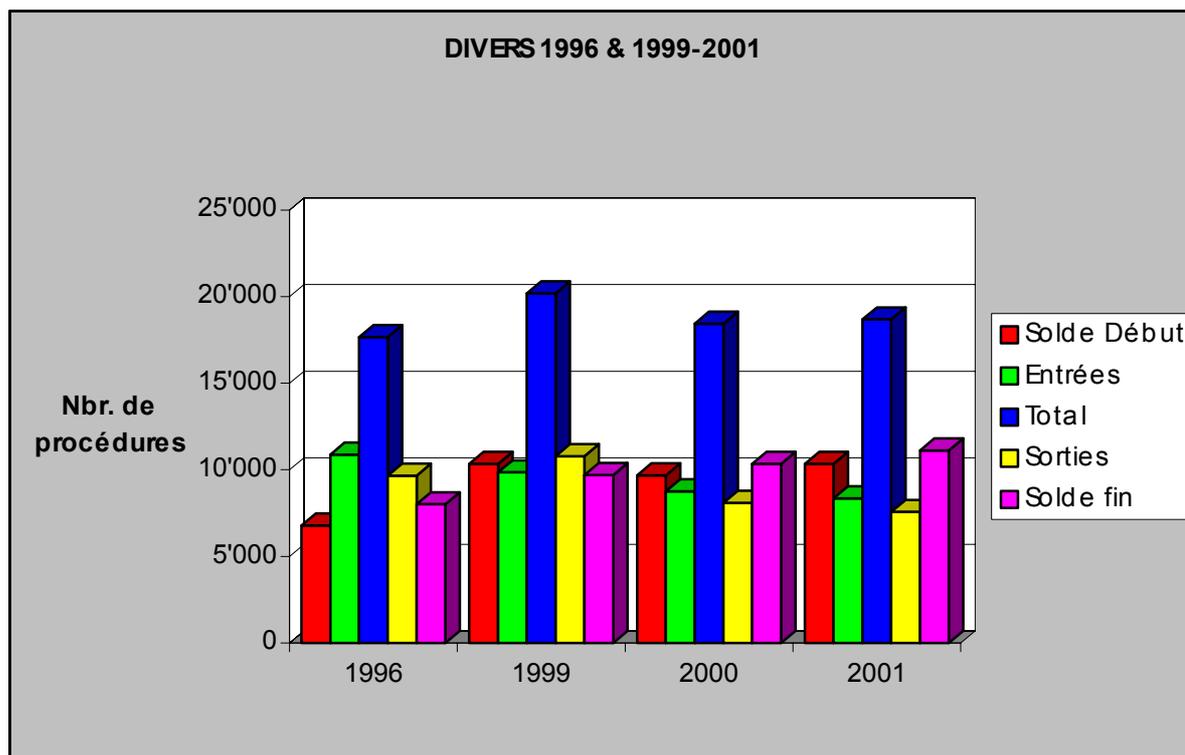
* avec les commissions de recours externes, soit en matière d'assurances sociales, en matière de construction et installations diverses, en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et en matière de police des étrangers



2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine "divers" sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	1996	1999	2000	2001
Solde début	6'780	10'335	9'401	10'342
Entrées	10'883	9'854	8'753	8'347
TOTAL	17'663	20'189	18'154	18'689
Sorties	9'873	10'788	7'812	7'565
Solde fin	7'790	9'401	10'342	11'124



2.2 Approche par juridiction

2.2.1 La Cour de justice

2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	1996	1999	2000	2001
Solde début	1'513	1'115	1'111	963
Entrées	4'759	3'470	3'120	3'477
TOTAL	6'272	4'585	4'231	4'440
Sorties	4'766	3'474	3'268	3'244
Solde fin	1'506	1'111	963	1'196

b) Civil

	1996	1999	2000	2001
Solde début	939	833	840	741
Entrées	2'853	2'492	2'167	2'490
TOTAL	3'792	3'325	3'007	3'231
Sorties	2'848	2'485	2'266	2'282
Solde fin	944	840	741	949

c) Pénal

	1996	1999	2000	2001
Solde début	287	282	271	222
Entrées	953	978	953	987
TOTAL	1'240	1'260	1'224	1'209
Sorties	959	989	1'002	962
Solde fin	281	271	222	247

2.2.1.2 La Présidence

a) Le Conseil supérieur de la magistrature

Au cours de l'année 2001, le CSM s'est réuni à 12 reprises. Il a traité 12 plaintes et s'est assuré, conformément à sa fonction principale, de la diligence des magistrats et magistrates dans l'exercice de leurs fonctions. Il a élaboré une note relative aux problèmes de récusation adressée à tous les juges suppléant-e-s et assesseurs et assesseuses et organisé le renouvellement de ses membres. Son rapport annuel au Grand Conseil sera diffusé à tous les magistrats du Pouvoir judiciaire.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	1996	1999	2000	2001
Solde début	51	51	23	16
Entrées	94	75	117	120
TOTAL	145	126	140	136
Sorties	73	103	124	88
Solde fin	72	23	16	48

Ce tableau ne suscite pas de commentaires particuliers; le rôle est actuellement stable.

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	1996	1999	2000	2001
Solde début	30	15	21	10
Entrées	109	172	117	135
TOTAL	139	187	138	145
Sorties	117	166	128	120
Solde fin	22	21	10	25

Le nombre de recours est en hausse (+ 15,4 %).

2.2.1.3 La Chambre civile

	1996	1999	2000	2001
Solde début	317	336	311	300
Entrées	690	567	548	587
TOTAL	1'007	903	859	887
Sorties	645	592	559	519
Solde fin	362	311	300	368

Le nombre des appels ordinaires est en hausse (+ 7,1 %), celle-ci étant probablement due à l'abondance des affaires de famille (divorce, mesures protectrices).

2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	1996	1999	2000	2001
Solde début	55	105	90	86
Entrées	680	559	472	545
TOTAL	735	664	562	631
Sorties	626	574	476	533
Solde fin	109	90	86	98

On observe une forte augmentation du nombre des appels en matière sommaire, ascendant à 15,5 %.

2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	1996	1999	2000	2001
Solde début	167	137	235	154
Entrées	229	307	215	287
TOTAL	396	444	450	441
Sorties	232	209	296	223
Solde fin	164	235	154	218

Le nombre des appels en matière de baux et loyers est en forte augmentation(+ 33,5 %).

2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

Les chiffres mettent en lumière une augmentation des plaintes auprès de l'autorité de surveillance des OPF (+ 24,2 %). Les autres activités de l'autorité de surveillance sont stables, à l'exception des mesures provisionnelles qui doublent presque.

Autorité de surveillance des Offices des poursuites & faillites

	1996	1999	2000	2001
Solde début	232	132	105	119
Entrées	751	505	401	498
TOTAL	983	637	506	617
Sorties	809	532	387	478
Solde fin	174	105	119	139

Autorité de surveillance des tutelles

	1996	1999	2000	2001
Solde début	36	22	20	32
Entrées	172	171	187	198
TOTAL	208	193	207	230
Sorties	195	173	175	190
Solde fin	13	20	32	40

Adoptions

	1996	1999	2000	2001
Solde début	43	32	32	16
Entrées	61	69	53	55
TOTAL	104	101	85	71
Sorties	89	69	69	61
Solde fin	15	32	16	10

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	1996	1999	2000	2001
Solde début	2	2	1	3
Entrées	25	37	31	28
TOTAL	27	39	32	31
Sorties	24	38	29	31
Solde fin	3	1	3	0

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	* 1996	1999	2000	2001
Solde début		0	0	2
Entrées		2	3	4
TOTAL		2	3	6
Sorties		2	1	6
Solde fin		0	2	0

**non recensé*

Autorité de surveillance du registre du commerce

	1996	1999	2000	2001
Solde début	0	0	1	0
Entrées	3	2	3	0
TOTAL	3	2	4	0
Sorties	2	1	4	0
Solde fin	1	1	0	0

Autorité de surveillance du registre foncier

	1996	1999	2000	2001
Solde début	0	0	0	1
Entrées	8	3	1	1
TOTAL	8	3	1	2
Sorties	5	3	0	2
Solde fin	3	0	1	0

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	1996	1999	2000	2001
Solde début	6	1	1	2
Entrées	31	23	18	32
TOTAL	37	24	19	34
Sorties	32	23	17	31
Solde fin	5	1	2	3

2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

Cour d'assises

	1996	1999	2000	2001
Solde début	0	0	0	0
Entrées	10	18	15	26
TOTAL	10	18	15	26
Sorties	10	18	15	26
Solde fin	0	0	0	0

Cour correctionnelle avec jury

	1996	1999	2000	2001
Solde début	0	0	0	0
Entrées	22	42	42	23
TOTAL	22	42	42	23
Sorties	22	42	42	23
Solde fin	0	0	0	0

Cour correctionnelle sans jury

	1996	1999	2000	2001
Solde début	0	0	0	0
Entrées	19	35	42	28
TOTAL	19	35	42	28
Sorties	19	35	42	28
Solde fin	0	0	0	0

Chambre pénale

	1996	1999	2000	2001
Solde début	148	138	115	104
Entrées	405	348	326	293
TOTAL	553	486	441	397
Sorties	420	371	337	329
Solde fin	133	115	104	68

Légère diminution des affaires renvoyées devant le jury et très nette diminution des affaires renvoyées en Cour correctionnelle sans jury. Le nombre des appels devant la Chambre pénale est également en nette régression (- 8 %).

	1996	1999	2000	2001
Appels Tribunal de police	302	252	258	220

2.2.3 La Chambre d'accusation

Le nombre des recours est en forte augmentation (+ 23 %). Pour les autres opérations de la Chambre d'accusation, l'augmentation est de 6 %. La détente observée en 2000 n'a donc pas été confirmée, le nombre des recours atteignant son plus haut niveau.

Recours

	1996	1999	2000	2001
Solde début	114	112	127	80
Entrées	423	427	419	516
TOTAL	537	539	546	596
Sorties	414	412	466	464
Solde fin	123	127	80	132

Autres opérations

	1996	1999	2000	2001
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	26	26	25	26
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	14	25	23	22
Renvois devant la Cour d'assises	6	16	11	22
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	0	0	1	0
Renvoi de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	0	3	10	1
Ordonnances de non-lieu	5	2	10	15
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'001	1'299	1'102	1'118
Prolongation du secret	11	9	0	0
Opposition à la prolongation du secret	2	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	106	86	57	78
Mises en liberté provisoires avec caution	12	12	34	23
Mises en liberté provisoires refusées	134	128	75	100
Ecoutes téléphoniques	207	306	397	447
TOTAL I	1'524	1'912	1'745	1'852
Recours entrés	417	427	419	516
TOTAL II	1'941	2'339	2'164	2'368

2.2.4 La Cour de cassation

	1996	1999	2000	2001
Solde début	25	22	29	38
Entrées	74	107	109	101
TOTAL	99	129	138	139
Sorties	74	100	100	92
Solde fin	25	29	38	47

Après avoir observé durant ces dernières années une augmentation parfois significative du nombre des causes, il convient de relever, pour 2001, une certaine stabilité.

L'application de l'article 43 CP continue à poser des problèmes complexes. De nombreux pourvois se rapportent à des infractions contre l'intégrité sexuelle.

Recours déposés

	1996	1999	2000	2001
Cour d'assises	6	21	25	31
Cour correctionnelle avec jury	20	24	29	19
Cour correctionnelle sans jury	10	30	15	12
Chambre pénale	6	2	8	10
Tribunal de police	11	18	20	17
Tribunal de la Jeunesse	6	5	4	4
Chambre d'accusation	3	0	3	4
En révision	9	6	1	4
Renvoi du TF	3	2	4	4

Causes jugées

	1996	1999	2000	2001
Recours admis	7	6	14	9
Recours partiellement admis	9	1	1	3
Recours rejetés	26	32	51	43
Recours retirés	12	35	27	20
Recours irrecevables	10	10	4	1
Révision : demandes admises	1	4	1	0
Révision : demandes rejetées	6	1	1	1
Révision : demandes retirées	0	0	0	0
Recours joints	3	11	1	2

2.2.5 Les juridictions administratives

2.2.5.1 Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances

Statistiques globales

	1996	1999	2000	2001
Solde début	527	498	521	574
Entrées	1'041	1'067	1'178	1'158
TOTAL	1'568	1'565	1'699	1'732
Sorties	1'124	1'044	1'125	1'144
Solde fin	444	521	574	588

Recours entrés, par domaines

	1996	1999	2000	2001
Tribunal cantonal des assurances	217	263	233	210
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	18	22	27	34
Département de l'économie, emploi et affaires extérieures	11	7	5	8
Département des finances	54	19	35	54
Département de l'instruction publique	36	43	50	30
Département de l'intérieur, agriculture, environnement et énergie	59	16	15	21
Département de justice et police et des transports	453	461	531	512
Département des affaires militaires	19	20	5	14
Département de l'action sociale et de la santé	5	7	17	26
Département de l'aménagement, équipement et logement	57	158	165	174
Divers	59	45	80	68
Mesures de contrainte	53	6	15	7
TOTAUX	1'041	1'067	1'178	1'158

En 2001, le Tribunal administratif a tenu 46 séances de délibération (43 en 2000), aucune audience de plaidoirie (comme en 2000), 472 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (464 en 2000) et effectué 19 transports sur place (25 en 2000).

Parmi les recours entrés en 2001, ceux concernant les assurances sociales forment le 18,1 % et ceux concernant la circulation routière le 37,6 %.

Le nombre de recours a diminué de 1,72 % par rapport à 2000.

Il a admis 136 recours, partiellement admis 79, rejeté 408, déclaré irrecevables 62 et rayé du rôle 459. On compte 18,8 % de recours admis ou partiellement admis. En assurances sociales, ce pourcentage est de 36,2 %.

66 arrêts du Tribunal administratif rendus en 2001 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, soit 7,1 %. 52 arrêts du Tribunal cantonal des assurances ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral des assurances, soit 24,8 %.

En 2001, le Tribunal fédéral a rendu 73 arrêts et le Tribunal fédéral des assurances, 52. Le Tribunal fédéral a admis 7 recours, partiellement admis 2, rejeté 41, déclaré irrecevables 17 et rayé du rôle 6. Le Tribunal fédéral des assurances a admis 16 recours, partiellement admis 3, rejeté 24, déclaré irrecevables 8 et rayé du rôle 1.

2.2.5.2 Le Tribunal des conflits

En 2001, le Tribunal des conflits n'a reçu aucun recours et n'en a pas jugé. Aucune cause n'est pendante à fin 2001. En 2000, il en a reçu 4 et jugé 5 et en 1999, il en a reçu 2 et jugé 1.

2.2.5.3 Le Tribunal arbitral

En 2001, le Tribunal arbitral a reçu 7 recours et en a jugé 2. 9 causes sont pendantes à fin 2001. En 2000, le Tribunal arbitral a reçu 4 et en a jugé 1 et en 1999, il en a reçu aucun et jugé 4.

2.2.5.4 Les Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	1996	1999	2000	2001
Solde début	12	11	4	19
Entrées	65	25	51	59
TOTAL	77	36	55	78
Sorties	36	32	36	58
Solde fin	41	4	19	20

En 2001, la CRUNI a tenu 6 audiences de comparution personnelle et 3 audiences de délibération. Sur 57 recours jugés, elle a admis 13 recours, admis partiellement 1, rejeté 28, déclaré irrecevables 10 et rayé du rôle 5.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2001, la LEX a reçu 1 recours et n'en a jugé aucun. 2 recours ont été rayés du rôle. 3 causes sont pendantes à fin 2000. En 2000, la LEX a reçu 2 demandes et en a jugé 2 et en 1999, elle n'a reçu ni jugé de cause.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2001, la CRPP a reçu 2 recours et en a jugé 1 (1 recours partiellement admis). 1 cause est pendante à fin 2000. En 2000, la CRPP a reçu 1 recours et en a jugé 6 et en 1999, elle en a reçu 6 et en a jugé 3.

Commission de recours des fonctionnaires de l'enseignement public (CRIP)

En 2001, la CRIP a reçu 1 recours et n'en a jugé aucun. 5 causes sont pendantes à fin 2001. En 2000, la CRIP a reçu 1 recours et n'en a pas jugé et en 1999, elle n'en a ni reçu ni jugé.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC)

	1996	1999	2000	2001
Solde début	250	65	63	38
Entrées	313	140	139	95
TOTAL	563	205	202	133
Sorties	519	142	164	108
Solde fin	44	63	38	25

En 2001, la CRAC a tenu 32 audiences de délibération. Elle a admis 35 recours, partiellement admis 19, rejeté 46, déclaré irrecevables 5 et rayé du rôle 3.

Commission cantonale de recours en matière de mensuration officielle (CRMMO)

Cette commission n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2000.

2.2.6 Les Commissions cantonales de recours

Dès janvier 1998, les commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales ont été rattachées au Pouvoir judiciaire.

L'adoption de la loi 8085, du 27 octobre 2000, modifiant la loi sur l'organisation judiciaire consacrant l'autonomie du Pouvoir judiciaire, dont l'application impliquait la délimitation du "périmètre justice", a eu également pour conséquence de transférer les greffes des commissions de recours faisant partie du "Services des recours" de la direction des affaires juridiques de la Chancellerie sous la responsabilité et l'autorité du Pouvoir judiciaire, à compter du 15 juillet 2001.

2.2.6.1 Les Commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales

Statistiques globales

	1996	1999	2000	2001
Solde début	490	672	755	821
Entrées	856	905	751	881
TOTAL	1'346	1'577	1'506	1'702
Sorties	927	822	685	703
Solde fin	419	755	821	999

En 2001, la Commission cantonale de recours AVS-AI a tenu 45 séances de délibération, la Commission cantonale AF 6; le nombre d'audiences de comparution personnelle et d'enquêtes a été de 11.

Le greffe a enregistré, en 2001, 26 recours portant uniquement sur le calcul des rentes AVS-AI.

Les Commissions cantonales de recours ont admis 61 recours, partiellement admis 6, rejeté 187, déclaré irrecevables 29, déclaré sans objet 37 et rayé du rôle 285. 58 recours ont été retirés. Les Commissions cantonales de recours ont admis 27 actions en responsabilité, fondées sur l'article 52 LAVS et en ont rejeté 13. Elles ont également rendu 18 jugements incidents.

28 arrêts ont été rendus par le Tribunal fédéral des assurances en 2001, suite à des recours de droit administratif interjetés par les assurés, les caisses de compensation AVS, l'Office cantonal d'assurance invalidité, ou par l'Office fédéral des assurances sociales.

Dans 20 cas, les jugements de la Commission cantonale de recours ont été confirmés.

Recours interjetés, par domaines

	1996	1999	2000	2001
Assurance-vieillesse et survivants	433	422	348	338
Assurance-invalidité	226	288	150	300
Assurance perte de gains	3	12	2	3
Prestations complémentaires	3	10	19	34
Allocations familiales	163	158	218	187
Assurance-chômage (assujettissement et cotisation)	11	1	0	0
Revenu min. cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droit	17	14	14	12
Assurance-maternité cantonale	0	0	0	7
TOTAL	856	905	751	881

2.2.6.2. La Commission de recours en matière de constructions et installations diverses (LCI)

Cette Commission est composée de deux sections et présidée par des juges du Tribunal de 1ère instance.

	1996	1999	2000	Total 2001
Solde début	157	197	208	301
Entrées	248	259	314	514
TOTAL	405	456	522	815
Sorties	206	248	221	301
Solde fin	199	208	301	435

Les recours enregistrés en 2001 s'élèvent à 514 (314 en 2000), ce qui peut expliquer l'augmentation des causes en cours d'instruction, constituées essentiellement par 191 recours en matière d'installations de chauffage.

Recours traités en 2001 :

- 151 rayés du rôle ou devenus sans objet;
- 14 irrecevables;
- 82 rejetés;
- 54 admis totalement ou partiellement.

2.2.6.3 Les Commissions de recours en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux

	1996	1999	2000	Total 2001
Solde début	685	519	689	678
Entrées	320	613	541	734
TOTAL	1'005	1'162	1'230	1'412
Sorties	470	473	552	519
Solde fin	535	689	678	893

Distinction impôts cantonaux et impôts fédéraux

	Impôts cantonaux 2001	Impôts fédéraux 2001
Solde en cours d'instruction au 31.12.2000	479	199
Recours enregistrés en 2001	648	86
TOTAL	1'127	285
Sorties	452	67
- Décisions rendues	168	36
- Recours retirés	284	31
Solde fin	675	218

S'agissant des impôts cantonaux et communaux, deux remarques s'imposent. D'une part, le nombre des recours enregistrés en 2001 (soit 648) a fortement augmenté par rapport aux années précédentes (en moyenne sur les années 1998 à 2000 : 442). D'autre part, les dossiers de recours deviennent en général plus complexes et nécessitent donc une étude plus longue. Les recours retirés, soit à l'initiative de la partie intimée - l'administration fiscale cantonale -, soit à l'initiative de la Commission, ont dans le même temps augmenté.

Ces remarques valent également, dans une proportion moindre toutefois, en matière d'impôt fédéral direct.

2.2.6.4 La Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE)

Des mesures législatives ont été prises pour améliorer le traitement des recours de police des étrangers et le contrôle de l'application des mesures de contrainte. Un projet de loi a en effet été déposé afin d'augmenter l'effectif des membres de la commission, de raccourcir le délai de traitement des recours et, en matière de mesures de contrainte, d'éviter un contrôle automatique, souvent inutile, des mesures d'assignation territoriale.

Par ailleurs, afin de satisfaire à une exigence de droit fédéral, le Grand Conseil a adopté, le 5 octobre 2001, un projet de loi transférant à la commission de recours en matière de police des étrangers, la compétence de traiter, sous l'angle du droit (et non plus de l'opportunité), les recours de main-d'œuvre étrangère que le Conseil d'Etat n'entendait pas admettre pour des motifs d'opportunité.

	1996	1999	2000	Total 2001
Solde début	252	283	223	311
Recours déposés	250	236	278	290
TOTAL	502	519	501	601
Recours liquidés	228	296	190	306
Solde fin	274	223	311	295

Statistiques des mesures de contraintes

	1997	1998	1999	2000	2001
Assignation territoriale	1	8	146	74	125
Ordre de mise en détention	2	6	19	28	15
Caducité	0	1	0	0	3
Relaxe	3	3	1	1	1
Renvoi	0	0	1	0	0
TOTAL	6	18	167	103	144

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2001

	Confirmées	Annulées	Total
Assignation territoriale	114	11	125
Ordre de mise en détention	14	1	15
Caducité	-	-	3
Relaxe	-	-	1
TOTAL	128	12	144

68 audiences ont été tenues en 2001.

2.2.7 Le Tribunal de première instance

Statistiques globales

	1996	1999	2000	2001
Total des causes civiles entrées	27'172	22'239	19'910	17'388

Le nombre total d'affaires nouvelles subit, par rapport à l'année 2000, une baisse importante (- 12,6 %), dont la presque totalité s'explique cependant par celle des affaires sommaires (- 19,1 %).

La comparaison avec les chiffres globaux des années précédentes est trompeuse car influencée, soit par un changement dans la comptabilisation des affaires de la chambre commerciale (la même affaire était auparavant comptée à plusieurs reprises) intervenu en 1999, soit par des modifications de procédure, telles la suppression de la conciliation pour les affaires de famille (1^{er} janvier 2000) ou la conciliation facultative en cas de domicile de l'une des parties en dehors du canton (1^{er} janvier 2001), qui apportent certes une simplification et une accélération de la procédure, mais ne représentent pas réellement un allègement de la tâche du Tribunal.

Ce qui reflète le mieux la véritable charge de travail des juges et des collaborateurs du greffe, c'est le nombre des affaires ordinaires et accélérées (voir tableau ci-dessous). Or, ce chiffre est en augmentation de plus de 6 % par rapport à l'an 2000 et, hormis le pic de l'année 1999, sensiblement plus élevé que toutes les autres années de la législature judiciaire.

Ce à quoi il faut ajouter que les procès sont toujours plus disputés, avec de nombreux incidents et que les tâches du juge augmentent (ex. : partage des avoirs LPP en cas de divorce) et la procédure devient de plus en plus complexe (ex. : audition des enfants), au gré des multiples modifications législatives.

La charge du Tribunal est donc, globalement, en augmentation. En guise d'illustration, on mentionnera qu'un juge président une chambre civile doit rendre en moyenne, chaque semaine, une vingtaine de jugements, dont un quart concerne des affaires ordinaires ou accélérées (donc relativement complexes et parfois même très lourdes) et ce en plus du temps à consacrer aux audiences (entre 1 jour et demi et 2 jours par semaine), ainsi qu'à l'indispensable préparation de celles-ci (au minimum une demi-journée par semaine).

Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

	1996	1999	2000	2001
Solde début	2'945	2'580	2'620	2'737
Entrées	3'265	3'557	3'208	3'424
TOTAL	6'210	6'137	5'828	6'161
Sorties	3'410	3'517	3'091	3'445
Solde fin	2'800	2'620	2'737	2'716
Jugements sur incident	242	203	198	188

Affaires de famille

Le constat esquissé dans le compte rendu de l'an dernier est tout à fait confirmé : dissuadées par les conditions plus strictes du divorce sur requête unilatérale ou rebutées par les délais de réflexion imposés par le nouveau droit pour les requêtes communes en divorce, les parties agissent de plus en plus souvent par le biais de mesures protectrices de l'union conjugale, qui leur permettent d'obtenir un aménagement provisoire de leur vie séparée et qui sont, de ce fait, totalement détournées de leur but. Les requêtes en mesures protectrices ont ainsi passé de 278 en 1999 à 510 en 2000 et à 757 en 2001, alors que les demandes en divorce, tous motifs confondus, ont évolué comme suit : 1'561 en 1999, 1'229 en 2000 et 1'180 en 2001. Ceci explique ainsi la diminution du nombre de divorces prononcés qui ressort du tableau ci-dessus.

	1996	1999	2000	2001
Divorces prononcés	1'140	1'448	901	1'150
Divorces refusés	3	4	11	17
Séparations de corps prononcées	111	133	74	56
Annulations de mariage prononcées	2	1	0	2
Jugements sur mesures provisoires	285	323	281	214

Procédures sommaires

La baisse du nombre de causes nouvelles s'explique probablement par l'amélioration conjoncturelle de la situation financière des personnes et des entreprises, qui a pour effet de réduire les cas de poursuites et, par voie de conséquence, de demandes de mainlevée d'opposition à poursuite, qui représentent la quasi totalité des causes traitées lors des audiences de sommaires (au cours desquelles entre 150 et 200 affaires sont traitées). A noter que dès le début de l'année 2001, les juges du Tribunal ont repris ces audiences, qui avaient dû auparavant être déléguées à des juges suppléants.

	1996	1999	2000	2001
Solde début	3'123	1'275	2'157	1'651
Entrées	13'170	10'786	11'122	8'993
TOTAL	16'293	12'061	13'279	10'644
Sorties	14'416	9'904	11'628	9'015
Solde fin	1'877	2'157	1'651	1'629

Conciliations ordinaires

La baisse des entrées en conciliation est liée à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2001, de la loi sur les fors en matière civile. Plus précisément, l'article 51 de la loi genevoise de procédure civile, modifié en rapport avec cette nouvelle loi fédérale, prévoit désormais que la tentative de conciliation est facultative lorsque l'une au moins des parties est domiciliée hors du canton. La conséquence en est qu'un tiers des affaires ordinaires nouvelles sont déposées directement en vue d'introduction, sans tentative de conciliation

	1996	1999	2000	2001
Solde début	798	895	891	784
Entrées	1'797	1'344	1'181	804
TOTAL	2'595	2'239	2'072	1'588
Sorties	1'668	1'348	1'288	911
Solde fin	927	891	784	677
Suspendues sine die	277	53	54	35
Affaires conciliées	Sans statistiques	48	38	32

Conciliations de famille

	1996	1999	2000	2001
Solde début	333	385	145	50
Entrées	1'578	1'445	* 0	* 0
TOTAL	1'911	1'830	145	50
Sorties	1'560	1'685	95	49
Solde fin	351	145	50	1
Ordonnances sur mesures préprovisoires	218	227	202	302

* Cette procédure a été supprimée au 1.1.2000 en raison de l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce.

Chambre commerciale

Le nombre de faillites prononcées est en hausse par rapport à l'année dernière, ce malgré une légère baisse du nombre d'affaires nouvelles.

	1996	* 1999	2000	2001
Solde début	701	731	555	529
Entrées	6'197	3'829	3'346	3'185
TOTAL	6'898	4'560	3'901	3'714
Sorties	6'080	4'005	3'372	3'227
Solde fin	818	555	529	487

* Depuis 1999, un dossier qui, dans la même année, connaît le prononcé d'une faillite, une requête en

liquidation, en suspension ou encore une clôture, n'est enregistré qu'une fois dans la statistique, contre 2 ou 3 fois les années précédentes, expliquant ainsi la sensible diminution du nombre total d'affaires.

Faillites prononcées

	1996	* 1999	2000	2001
Faillites 166, 188, 190, 191 192 et 193 LP	829	1'258	1'166	1'272

* Depuis 1999, les faillites selon l'article 193 LP sont incluses dans le total.

Présidence

Le niveau d'activité est relativement stable, la hausse des oppositions à séquestre compensant la baisse des demandes de mesures provisionnelles et de procédures gracieuses.

	1996	1999	2000	2001
Mesures provisionnelles	393	377	391	326
Ordonnances de séquestre	680	445	369	366
Oppositions à séquestre		104	90	130
Causes gracieuses	214	252	111	95

Commissions rogatoires

	1996	1999	2000	2001
Commissions rogatoires	74	95	92	65

2.2.8 Le Tribunal de police

Statistiques globales

	1996	1999	2000	2001
Solde début	914	1'020	883	645
Entrées	2'278	2'518	2'554	2'037
TOTAL	3'192	3'538	3'437	2'682
Sorties	2'478	2'655	2'792	2'073
Solde fin	714	883	645	609

Le Tribunal de police constate une baisse du nombre de nouvelles affaires enregistrées en 2001, de l'ordre de 20 %, par rapport à l'année précédente, passant de 2'554 à 2'037 "entrées".

Cependant, le Tribunal a, en 2001, rendu 2'073 jugements, ce qui représente un chiffre supérieur aux "entrées".

A noter en outre que la baisse susmentionnée n'a pas touché le nombre de dossiers dits complexes, nécessitant l'étude de nombreuses pièces et la tenue de plusieurs audiences. Ce nombre, équivalent à celui relevé pour l'année 2000, occupe toujours une part très importante de l'activité des juges (cf. rapport d'activité de l'année 2000).

Le solde d'affaires non jugées en fin d'année, à savoir 645 à fin 2001, est en constante diminution, grâce aux efforts continus fournis par les magistrats et magistrats en charge et leurs greffiers et greffières.

2.2.9 La juridiction des baux et loyers

2.2.9.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

	1996	1999	2000	2001
Solde début	2'849	2'206	2'107	2'367
Entrées	6'225	4'951	5'590	5'546
TOTAL	9'074	7'157	7'697	7'913
Sorties	6'009	5'050	5'330	5'650
Solde fin	3'065	2'107	2'367	2'263

Le nombre de nouveaux dossiers a été pratiquement identique en 2001 à celui de 2000 (inférieur de 0,8 %). Il reste bien inférieur au nombre de nouveaux dossiers relevé en 1996 (- 10,9 %).

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

	1996	1999	2000	2001
Dossiers B	694	596	699	961
Dossiers L	2'482	1'361	1'983	1'761
Dossiers CG	182	311	338	270
Dossiers D	1'606	1'104	1'073	1'013
Dossiers E	1'128	1'457	1'392	1'409
Dossiers L77	142	122	105	132

Note : B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

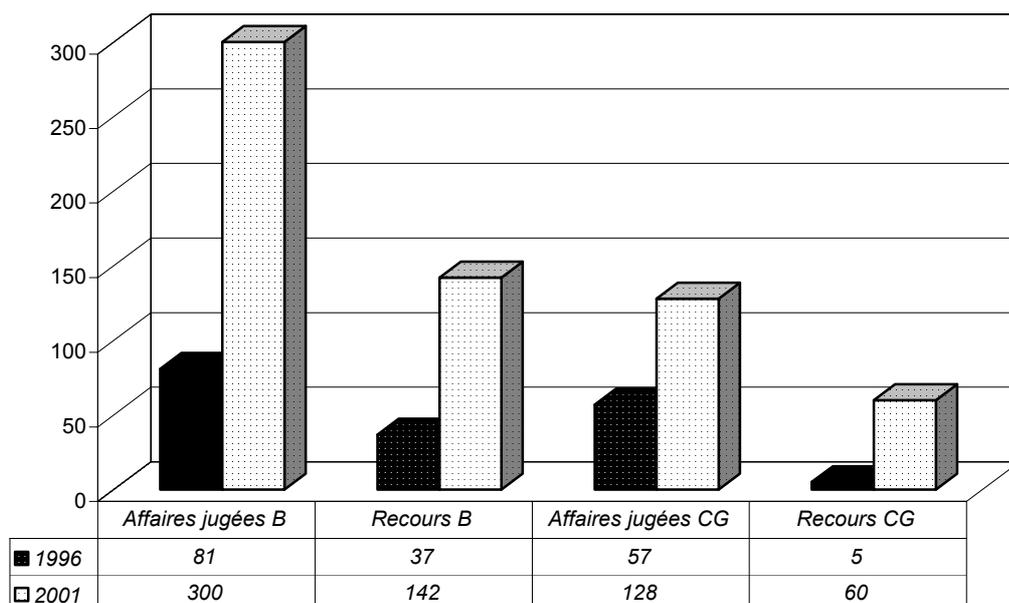
On constate, depuis 2000 comme depuis 1996, une forte augmentation des procédures en contestation de congé par le locataire (+ 37,5 % depuis 2000 et + 38,5 % depuis 1996), ainsi qu'une baisse des procédures en fixation du loyer (- 11,2 % depuis 2000 et - 29 % depuis 1996).

Quant au taux de conciliation (calculé sur le nombre d'affaires traitées), il est passé de 42 % en 1996, à 35 % en 1999, à 33 % en 2000 et à 35 % en 2001.

Enfin, la Commission a rendu 428 décisions en 2001 (300 en matière de congé et 128 en matière de consignation de loyer), soit une augmentation de 44 % par rapport à 2000 et de 210 % par rapport à 1996. Sur ce chiffre, 202 ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (142 en matière de congé et 60 en matière de consignation de loyer). A titre de comparaison, en 1996, la Commission avait rendu 138 décisions (81 en matière de congé et 57 en matière de consignation de loyer). Sur celles-ci, 42 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal des baux et loyers (37 en matière de congé et 5 en matière de consignation de loyer).

Cette progression est figurée ci-dessous :

Affaires jugées - Recours



2.2.9.2 Le Tribunal des baux et loyers

Statistiques globales

	1996	1999	2000	2001
Solde début	1'326	1'547	1'221	1'415
Entrées	2'015	2'091	2'557	2'351
TOTAL	3'341	3'638	3'778	3'766
Sorties	1'963	2'417	2'363	2'165
Solde fin	1'378	1'221	1'415	1'555

Après une forte hausse en 2000 (+ 22,3 %), le nombre de nouveaux dossiers a baissé de 8 % en 2001.

On constate, à l'instar de la Commission de conciliation, une très forte augmentation des procédures en contestation de congé (+ 67 % en 2001 par rapport à 2000, et + 176 % par rapport à 1996), ainsi qu'une très forte baisse des procédures en fixation de loyer (- 38,65 % par rapport à 2000 et - 47,41 % par rapport à 1996).

Le nombre de procédures en évacuation reste élevé (+ 51 % par rapport à 1996), bien qu'il soit un peu inférieur par rapport à 2000 (- 8,5 %).

On peut relever également que le nombre d'oppositions aux jugements d'évacuation a plus que doublé en 2001 par rapport à 2000, et plus que quadruplé par rapport à 1996.

Le nombre de nouveaux dossiers "Divers" est stable par rapport à 2000, bien qu'il reste important, si on le compare à celui de 1996 (+ 19 %) ou à celui de 1999 (+ 44 %).

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

a) Baux (contestations de congé par le locataire)

	1996	1999	2000	2001
Solde début	77	128	109	121
Entrées	90	112	149	249
TOTAL	167	240	258	370
Sorties	103	131	137	149
Solde fin	64	109	121	221

b) Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)

	1996	1999	2000	2001
Solde début	614	670	488	505
Entrées	637	441	546	335
TOTAL	1'251	1'111	1'034	840
Sorties	516	623	529	472
Solde fin	735	488	505	370

c) Evacuations (pour défaut de paiement)

	1996	1999	2000	2001
Solde début	165	198	132	186
Entrées	658	976	1'087	994
TOTAL	823	1'174	1'219	1'180
Sorties	704	1'042	1'033	979
Solde fin	119	132	186	205

d) Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)

	1996	1999	2000	2001
Solde début	3	6	10	6
Entrées	16	43	32	68
TOTAL	19	49	42	74
Sorties	19	39	36	86
Solde fin	0	10	6	6

e) Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires,...)

	1996	1999	2000	2001
Solde début	480	543	481	592
Entrées	575	475	689	685
TOTAL	1'055	1'018	1'170	1'277
Sorties	575	537	578	529
Solde fin	480	481	592	752

2.2.10 La juridiction des prud'hommes

Statistiques globales

	1996	1999	2000	2001
Solde début	1'049	848	838	687
Entrées	1'478	1'290	1'184	1'225
TOTAL	2'527	2'138	2'022	1'912
Sorties	1'560	1'310	1'335	978
Solde fin	967	838	687	934

1'225 causes nouvelles ont été introduites devant la Juridiction des prud'hommes en 2001 (1'184 en 2000).

L'an 2001 marque une légère augmentation du nombre de demandes nouvelles (1'225 soit +3,46 %). La détérioration de la situation économique, particulièrement sensible dans le 4^e trimestre 2001, en est sans aucun doute la cause principale.

La répartition du nombre des causes entre les groupes professionnels apparaît, dans une large mesure, équilibrée, à l'exception du groupe 1 qui compte près de moitié moins de dossiers que le groupe 5.

Le taux des affaires se terminant par une transaction au niveau de la conciliation est également relativement stable (202, soit 17,44 % en 2001; 215, soit le 18,94 % en 2000).

Le taux des appels interjetés contre les jugements du tribunal a légèrement augmenté, passant de 37,38 % à 39,87 % en 2001.

Le nombre des audiences, tant devant le tribunal que devant la Cour de Justice, est en forte diminution. Le renforcement des exigences procédurales, ainsi que la prise en compte accrue des exigences de célérité de la procédure prud'homale, expliquent très vraisemblablement ce phénomène.

a) Conciliation

En 2001, 1'418 causes ont été inscrites en conciliation (1'353 en 2000), dont 218 reportées de 2000.

1'158 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois aux tribunaux (1'135 en 2000), dont 202 se sont terminées par une conciliation (215 en 2000), soit le 17,44 % (18,94 % en 2000).

17 causes ont été jugées (17 en 2000), 156 retirées, rayées ou sorties par jonction (201 en 2000), 783 renvoyées devant les tribunaux (702 en 2000), aucune cause n'a été transmise directement à la Cour d'appel en vertu de l'art.27 LJP (0 en 2000).

260 causes sont reportées à l'année suivante (218 en 2000), dont 36 suspendues (69 en 2000).

1'163 audiences (1'110 en 2000) en 334 sessions (358 sessions en 2000).

	1996	1999	2000	2001
Solde début	182	197	178	218
Entrées	1'443	1'249	1'175	1'200
TOTAL	1'625	1'446	1'353	1'418
Sorties	1'415	1'268	1'135	1'158
Solde fin	210	178	218	260

b) Tribunaux

En 2001, 1'189 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux de prud'hommes (1'143 en 2000), dont 374 reportées de 2000 et 25 agendées directement devant le tribunal.

672 causes sont sorties des rôles des tribunaux (769 en 2000), dont 69 se sont terminées par une conciliation ou un jugement-accord (51 en 2000), soit le 10,27 % (6,63 % en 2000).

Les tribunaux ont rendu 117 ordonnances préparatoires (107 en 2000), 410 jugements contradictoires au fond (462 en 2000), 118 jugements par défaut (98 en 2000), 39 jugements incident (49 en 2000), dont 9 sur compétence à raison de la matière (10 en 2000), 69 jugements-accords ou conciliations (51 en 2000).

61 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties par jonction (149 en 2000).

179 appels ont été interjetés, ce qui représente le 39,87 % des jugements contradictoires et sur incident rendus (37,38 % en 2000).

517 causes sont reportées à l'année suivante (374 en 2000), dont 44 suspendues (110 en 2000).

Les tribunaux ont tenu 744 audiences (1'078 en 2000).

	1996	1999	2000	2001
Solde début	498	412	386	374
Entrées	1'047	951	757	815
TOTAL	1'545	1'363	1'143	1'189
Sorties	1'081	977	769	672
Solde fin	464	386	374	517

c) Cour d'appel

En 2001, 356 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (475 en 2000), dont 95 reportées de 2000.

199 causes sont sorties du rôle (380 en 2000), dont 7 se sont terminées par une conciliation ou un arrêt-accord (16 en 2000), soit le 3,52 % (4,21 % en 2000).

11 ordonnances préparatoires ont été rendues (23 en 2000), 159 arrêts contradictoires au fond (245 en 2000), 28 arrêts incidents (30 en 2000), dont 13 arrêts sur compétence à raison de la matière (12 en 2000).

15 appels ont été radiés, retirés ou sortis par jonction (99 en 2000) et 9 ont été déclarés irrecevables (10 en 2000).

Sur 189 décisions finales (257 en 2000) soit les arrêts contradictoires au fond, les arrêts finaux suite à un appel sur jugement incident, 75 décisions des tribunaux ont été confirmées (91 en 2000), soit le 39,68 % (35,41 % en 2000), 83 partiellement confirmées, soit le 43,92 % (46,69 % en 2000) et 31 totalement réformées, soit le 16,40 % (17,90 % en 2000).

Sur les 159 arrêts contradictoires rendus, 141 l'ont été dans des causes portant sur un droit non pécuniaire ou avec une valeur litigieuse d'au moins Fr.8'000.- (201 en 2000).

157 causes sont reportées à l'année suivante dont 16 suspendues (38 en 1999).

17 décisions ont été rendues par le président statuant seul et sans audience, en application de l'art.57 de la loi sur la juridiction des prud'hommes du 25 février 1999.

La Cour d'appel a tenu 178 audiences (259 en 2000).

	1996	1999	2000	2001
Solde début	369	242	272	95
Entrées	348	338	203	261
TOTAL	717	580	475	356
Sorties	425	308	380	199
Solde fin	292	272	95	157

d) Tribunal fédéral

En 2001, 34 recours en réforme étaient pendants devant le Tribunal fédéral (40 en 2000), dont 8 reportés de 2000.

Le Tribunal fédéral a rejeté 16 recours (16 en 2000), rejeté 1 recours principal et admis le recours joint (1 en 2000), admis 1 recours (3 en 2000), admis partiellement 3 recours (3 en 2000), déclaré irrecevables 3 recours (8 en 2000). 10 recours sont reportés à 2002.

En 2001, 29 recours de droit public étaient pendants devant le Tribunal fédéral (24 en 2000), dont 9 reportés de 2000.

Le Tribunal fédéral a rejeté 17 recours (9 en 2000), en a admis 1 (4 en 2000) et déclaré irrecevables 4 (2 en 2000). 2 recours ont été retirés. 5 recours sont reportés à 2002.

e) Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail /CCEg).

En 2001, 9 causes ont été inscrites au rôle de la Commission. 7 causes relèvent du droit privé et 2 du droit public.

8 causes ont été traitées en 2001; 1 cause a été conciliée, 5 transmises au Tribunal de prud'hommes, soit 1 au groupe 2, 2 au groupe 3 et 2 au groupe 4, et deux déclarées non-conciliées et de la compétence du Tribunal administratif.

1 cause, transmise par le tribunal du groupe 2, doit être convoquée devant la Commission.

La Commission a tenu 8 audiences.

	1999	2000	2001
Solde début	3	2	0
Entrées	7	6	9
TOTAL	10	8	9
Sorties	8	8	8
Solde fin	2	0	1

La CGEg n'existait pas en 1996.

2.2.11 Le Tribunal tutélaire

	1996	1999	2000	2001
Dossiers ouverts	1'609	1'688	1'790	1'955
Mesures prises	2'439	3'060	3'491	3'471
Mesures levées	1'186	953	1'227	1'166

Le nombre de mesures prises en 2001 est resté stable par rapport à 2000, mais a augmenté de plus de 42% par rapport à 1996.

Les nouveaux dossiers ont augmenté de 21,5% par rapport à 1996.

Les procédures en attribution de l'autorité parentale conjointe restent stables par rapport à 2000. En revanche, les procédures portant sur la modification des relations personnelles ont passé de 62 en 2000 à 159 en 2001.

19 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées pour des personnes majeures en 2001 contre 6 en 2000 et 4 pour des enfants mineurs en 2001.

	1998	1999	2000	2001
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	236	217	285	255
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'288	1'181	1177	1167
Retraits de garde	15	22	35	38

2.2.12 La Justice de Paix

Dossiers successoraux

	1996	1999	2000	2001
Décès enregistrés	3'550	3'373	3'237	3294
Testaments déposés	1'071	914	934	817
Répudiations	1'483	1'721	1'732	1586
Faillites requises	726	496	543	517
Dossiers successoraux	186	160	183	197

Le nombre de décès reste stable. Les répudiations et les liquidations de successions par voie de faillite ont légèrement diminué.

En revanche, le nombre de dossiers successoraux complexes continue à augmenter.

Conciliations obligatoires

	1996	1999	2000	2001
Solde début	1'242	586	399	362
Entrées	3'996	3'230	2'474	2'276
TOTAL	5'238	3'816	2'873	2'638
Sorties	4'242	3'417	2'511	2'200
Solde fin	996	399	362	438

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de paix continue de diminuer. Le nombre total de procédures a chuté de près de 50% depuis 1996.

Sur les 2'276 procédures entrées en 2001, 267 ont pu être conciliées.

L'autorisation d'introduire a été accordée dans 365 procédures. Sur ces 365 affaires non conciliées, 148 ont été introduites par devant le Tribunal de première instance.

1'344 jugements ont été rendus, dont 1'123 par défaut.

Conciliations volontaires

	1996	1999	2000	2001
Solde début	43	6	7	14
Entrées	63	20	14	5
TOTAL	106	26	21	19
Sorties	69	19	7	17
Solde fin	37	7	14	2

Le nombre de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ a passé de 63 en 1996 à 5 en 2001.

Aucune conciliation opérée par les maires et les adjoints des communes, en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix.

Affaires médicales (article 11A LOJ)

	* 1996	1999	2000	2001
Solde début		15	13	10
Entrées		16	19	6
TOTAL		31	32	16
Sorties		18	22	11
Solde fin		13	10	5

** pas recensées*

Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le juge de paix doit instruire a diminué de moitié. Sur les 11 procédures sorties, 7 ont fait l'objet d'un jugement contradictoire, 2 ont pu être conciliées et 2 ont été retirées ou rayées du rôle.

2.2.13 Le Tribunal de la jeunesse

	1996	1999	2000	2001
En cours au 1er janvier	337	401	428	502
Affaires reprises	77	140	*	*
Affaires nouvelles	1'317	1'488	1'630	1'795
TOTAL	1'654	1'889	2'058	2'297
Affaires jugées	505	504	566	565
Total des sorties	1'305	1'429	1'511	1'690
Solde fin	349	460	547	607

* L'introduction de l'informatique ne permet plus de mentionner le nombre d'affaires reprises.

Les statistiques de 1996 à 2001 confirment la constante augmentation des affaires de la juridiction. Cette augmentation, durant la législature, est de l'ordre de 40 %, dont environ 10 % de 2000 à 2001.

On peut parler d'explosion du nombre des arrestations. En effet, le nombre de celles-ci s'élève en 2001 à 404, alors qu'il était de 344 en 2000, qui a connu une passagère accalmie. En 1999, ce chiffre était de 496 et en 1998, de 446.

Le fait que la seconde Clairière ne soit toujours pas construite oblige le Tribunal de la Jeunesse à placer des mineurs et mineures en détention préventive, respectivement à la Prison de Champ-Dollon et à Riant-Parc. Le nombre de ces détentions est éloquent puisqu'il y a eu 213 entrées en 2001 à la Prison de Champ-Dollon contre 133 en 2000. Le manque chronique de places oblige ponctuellement les juges à renoncer à une arrestation, malgré la gravité objective des faits reprochés, voire à prononcer une mise en liberté anticipée.

L'augmentation de la délinquance s'explique essentiellement par la recrudescence des cambriolages commis par des gens du voyage, lesquels arrivent de plus en plus jeunes, même si 2001 (47 arrestations) a été plus calme que 2000 (72 arrestations), par l'augmentation du trafic d'héroïne commis par des mineur-e-s ou des faux ou fausses mineur-e-s venu-e-s des pays de l'Est, de même que par le trafic de cocaïne effectué par des mineur-e-s ou faux et fausses mineur-e-s ressortissant-e-s de pays africains. Ces derniers prétendent, sans aucune vérification possible, venir de pays en guerre, ce qui empêche tout refoulement après une condamnation ou l'exécution d'une peine.

Le nombre des brigandages et des extorsions a fortement augmenté. Ces actes sont aussi bien le fait de mineur-e-s suisses qu'étranger-e-s, résidant ou domicilié-e-s dans notre canton ou encore de mineur-e-s de passage.

La tendance au rajeunissement de la population délinquante mineure valable dans toute l'Europe, se confirme à Genève et s'explique par la péjoration des situations personnelles et familiales des mineur-e-s qui sont souvent marqué-e-s par la précarité de la situation de leurs parents.

Les dessaisissements du juge des enfants en faveur du Tribunal de la Jeunesse, en raison de la gravité des infractions ou lorsque des mesures éducatives de type placement sont envisagées, ont presque triplé durant la législature écoulée (27 en 1996 contre 71 en 2001). Les dessaisissements du Tribunal en faveur des juridictions ordinaires, pour cause de majorité établie par une expertise médico-légale, ont légèrement baissé.

Les observations, tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé, ont également augmenté. En 1996, le Tribunal a prononcé 6 observations en milieu ouvert, alors qu'en 2001, ce chiffre a triplé. Les observations en milieu fermé se déroulant à La Clairière étaient au nombre de 48 en 2001, alors qu'en 1996, elles étaient de 14.

En 2001, le Tribunal a procédé 38 placements institutionnels contre 26 en 1996.

Les jugements prononçant des prestations en travail ont baissé en 2001 (172) par rapport à 1996 (217). Ceci s'explique par le nombre grandissant d'infractions graves qui ne permettent pas le choix d'une telle sanction qui serait inopérante à résoudre les problèmes d'intégration et les besoins éducatifs des intéressés.

Les privations de liberté, prononcées par jugement pour une durée de 6 mois maximum, ont quadruplé entre 1996 et 2001. La détention d'une durée supérieure à 6 mois a été prononcée une seule fois en 1996 et 4 fois en 2001.

En conclusion, l'augmentation du nombre d'affaires et des arrestations préventives s'exécutant à la Prison de Champ-Dollon, faute de places, sont des phénomènes hautement inquiétants. Il y a vraiment urgence à ce que la seconde Clairière puisse ouvrir ses portes rapidement.

Pour terminer, le Tribunal de la Jeunesse considère que l'augmentation du nombre de juges prévue pour l'entrée en vigueur du nouveau droit de fond, devra être examinée bien avant cette date, si l'augmentation massive révélée par les statistiques de la présente législature devait se confirmer.

2.2.14 Le Ministère public

2.2.14.1 Statistiques globales

	1996	1999	2000	2001
Solde début	2'396	2'639	2'690	2'346
Entrées	13'010	15'345	16'034	16'534
TOTAL	15'406	17'984	18'724	18'880
Sorties	12'887	15'294	16'378	15'458
Solde fin	2'519	2'690	2'346	3'422

L'augmentation des procédures pénales est désormais tendancielle et elle se manifeste dans tous les domaines de la criminalité.

La charge des autorités d'instruction et de jugement ne pouvant être accrue dans la même proportion sans engendrer des retards excessifs dans le traitement des causes, le Ministère public est amené à supporter lui-même les conséquences de cette évolution en instruisant, avec l'aide de la police, puis en statuant sur le sort des causes de moindre importance. Malgré le renfort bienvenu de deux juristes, sa capacité a toutefois, elle aussi, atteint ses limites. Les procédures de médiation inaugurées en 2001 et les nouvelles compétences transférées à la Confédération dès 2002 ne sont pas de nature à entraîner une décharge significative pour le Parquet, seul un nombre restreint de procédures étant concerné par ces réformes.

Pour la première fois depuis 11 ans, le nombre de requêtes en exécution de jugements d'évacuation est inférieur à celui de l'exercice précédent. Les ventes aux enchères organisées dans ce contexte ont dégagé un produit de fr. 135'000.-.

2.2.14.2 Détail des opérations

	1996	1999	2000	2001
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	10'231	11'158	12'402	12'808
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'352	1'336	1'087	1'329
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	768	2'157	1'898	1'717
TOTAL DES NOUVELLES PROCEDURES (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	12'351	14'651	15'387	15'854
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	2'396	2'639	2'690	2'346
TOTAL DES PROCEDURES	14'754	17'290	18'077	18'200
Ouvertures d'informations	2'630	2'960	2'825	2'804
Ordonnances de condamnation	1'819	1'767	2'091	1'895
Renvois au Tribunal de police	1'738	1'868	1'845	1'490
Renvois à la Cour Correctionnelle	40	55	59	57
Renvois à la Cour d'assises	6	16	11	22
Renvois à d'autres autorités	520	538	658	811
TOTAL DE CES OPERATIONS	6'753	7'204	7'489	7'079
Classements avant instruction	9'138	8'065	8'694	8'862
Classements après instruction	710	693	793	755
TOTAL DES CLASSEMENTS	9'848	8'758	9'487	9'617
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	3'687	1'668	1'678	1'855

2.2.14.3 Exécution des jugements d'évacuation

	1996	1999	2000	2001
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	505	692	705	640
Causes en cours au début de l'année	398	553	583	664
TOTAL	903	1'245	1'288	1'304
Audiences convoquées	427	574	594	578
Jugements exécutés :				
- par la force publique	62	133	122	139
- par abandon des lieux	125	224	216	216
- volontairement	215	174	151	158
TOTAL	402	531	489	513
Requêtes retirées	100	131	135	129
Causes restant en cours	425	583	664	662
- dont suspendues d'accord	-	267	318	286

2.2.15 L'Instruction

2.2.15.1 Procédures pénales

	1996	1999	2000	2001
Solde début	1'181	1'182	1'180	1'178
Entrées	2'741	3'100	2'983	3'139
TOTAL	3'922	4'282	4'163	4'317
Sorties	2'687	3'102	2'985	3'121
Solde fin	1'235	1'180	1'178	1'196

2.2.15.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition.

	1996	1999	2000	2001
Solde début	203	242	237	277
Entrées	409	372	424	472
TOTAL	612	614	661	749
Sorties	403	377	384	539
Solde fin	209	237	277	260

2.2.15.3 Activités des juges d'instruction

	1996	1999	2000	2001
Procédures reçues (Renvois + ouvertures)	2'663	2'992	2'869	2'840
Commissions rogatoires reçues	394	344	416	456
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'229	2'768	2'675	2'660
Mandats d'amener décernés	188	169	167	167
Mandats d'amener exécutés	29	46	40	65
Mandats d'amener révoqués pour prescription	141	114	153	97
Recherches de lieu de séjour	4	3	3	0
Personnes convoquées	21'041	21'177	22'628	17'256
Demandes d'extradition	14	13	13	16
Détentions fédérales	0	1	0	1
Ordonnances de condamnation	957	1'495	1'445	1'336

La première année du nouveau millénaire n'a pas réservé de surprise : l'activité des juges d'instruction a connu globalement une légère hausse, confirmant ainsi la tendance perceptible ces dernières années. Si, d'une année à l'autre, on n'observe pas de bond important, la comparaison avec 1996 permet tout de même de constater une augmentation grosso modo de 10 % toutes tâches confondues, de 16 % pour les commissions rogatoires internationales et intercantonales et de 19 % pour les arrestations. Ces dernières concernent principalement les flagrants délits.

Il est à noter que la diminution importante du nombre de personnes convoquées ne provient d'un quelconque ralentissement d'activités, mais du fait que de grosses procédures comportant plusieurs dizaines de parties civiles ont été communiquées au Parquet depuis la fin de l'année 2000.

Dans le domaine des flagrants délits, on a pu observer, au cours des dernières

semaines de l'année, une hausse sensible du nombre hebdomadaire de personnes arrêtées transférées au juge d'instruction de permanence, phénomène qui semble perdurer, à voir les premiers résultats de 2002. Alors qu'il y a quelques mois encore, ce magistrat voyait en moyenne 50 personnes détenues au cours de la semaine, l'on en est maintenant passé à 70, les principaux délits concernant toujours la législation sur les étrangers, les stupéfiants et les vols. C'est donc une importante augmentation durable de charge qui se profile tant pour les juges de la section des affaires de permanence que pour les collaborateurs et collaboratrices administratifs et des mesures à tous les niveaux d'intervenants devront être prises si l'on veut prévenir l'enrayement du système.

Avec dix ans de fonctionnement, on dispose maintenant d'un recul suffisant pour analyser l'évolution du fonctionnement de la section des affaires complexes. Force est de constater qu'en cherchant à répondre au mieux à sa mission, elle a développé des méthodes de travail spécifiques, divergeant peu à peu du schéma traditionnel du cabinet d'instruction. Une réflexion est en cours afin d'en tirer toutes les conséquences pour l'avenir. En effet, si le transfert à la Confédération des compétences en matière de poursuite de la criminalité organisée internationale enlève aux cantons l'initiative en ce domaine, il reste d'ores et déjà, dans une place financière comme Genève, largement de quoi sur-occuper cette section.

Cette année encore, les juges d'instruction ont pu bénéficier de l'aide des juges suppléants pour les décharger de l'équivalent d'un cabinet ordinaire. C'est peu dire que ces derniers sont devenus indispensables au bon fonctionnement de la juridiction.

S'il est une chose que les chiffres ne traduisent pas, c'est le volume de manutention que représente l'activité quotidienne de chaque juge d'instruction. Il est assumé par les collaborateurs et collaboratrices administratifs. Et comme ce volume va croissant, on leur demande toujours plus d'efforts. Si à la fin, on ne veut pas les dégoûter d'un métier qu'ils trouvent - si l'on en croit la mesure de leur engagement - passionnant, il faudra bien que l'on puisse augmenter leur effectif.

* * *

ANNEXES :

- **Tableaux des magistrates et magistrats**
- **Evénement de la vie judiciaire en 2001**

POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS

MAGISTRATS ET MAGISTRATES JUDICIAIRES EN FONCTION LE 1^{er} JANVIER 2002

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)
non compris les juges prud'hommes

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE	
MINISTERE PUBLIC 9 magistrat-e-s de carrière	PROCUREUR GENERAL	58.5	Bernard BERTOSSA	12.09.1942	01.06.1990	01.06.1972	
	PROCUREURS	42.3	Jean-Bernard SCHMID	25.12.1952	01.10.2000	24.09.1998	
			Mireille GEORGE	08.03.1965	01.01.2002	01.01.2000	
	Remplaçant : ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art.38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d'absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)						
	SUBSTITUT-E-S	35.4	Yves AESCHLIMANN	09.01.1967	01.01.2001	01.01.2001	
Yvette NICOLET			12.08.1960	25.01.2001	25.01.2001		
Patrick CHENAUX			28.12.1963	01.07.2001	01.07.2001		
Jean REYMOND			09.01.1967	01.08.2001	01.08.2001		
Corinne CHAPPUIS BUGNON			08.10.1970	30.11.2001	30.11.2001		
Sylvie DROIN			23.12.1966	01.01.2002	01.01.2002		

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
COUR DE CASSATION 10 magistrat-e-s non de carrière	PRESIDENT VICE-PRESIDENT	56.3	Jean-Charles KEMPF Raymond COURVOISIER Alain ZWAHLEN Robert ROTH Chantal MANFRINI Présidente 92-94 et 98-01	27.04.1931 07.06.1937 26.09.1951 18.09.1952 10.05.1951	01.06.1996 01.04.1994 01.06.1984 07.05.1992 01.09.1998	23.10.64-30.04.96 01.04.86 - 30.06.98
	JUGES SUPPLEANTS		55.2	Didier BROSSET Maurice SCHNEEBERGER Jean-Marie CRETТАZ Nicolas JEANDIN Antoine BÖHLER	27.04.1942 20.05.1935 22.12.1942 02.01.1959 24.03.1950	18.02.1982 01.12.1988 01.06.1990 01.10.1999 01.09.2001
COUR DE JUSTICE 16 magistrat-e-s de carrière 20 magistrat-e-s suppléant-e-s 12 magistrat-e-s assesseur-e-s 48 magistrat-e-s	PRESIDENTE -> 31.05.02 VICE-PRESIDENTE -> 31.05.02	52.2	Antoinette STALDER Martine HEYER-BERTHET Jean-Pierre PAGAN Président en 1990 - 1991 Pierre-Christian WEBER Président en 1991 - 1993 Pierre-Yves DEMEULE Président en 1993 - 1995 Richard BARBEY Président en 1997 - 1999 Stéphane GEIGER Marguerite JACOT DES COMBES Renate PFISTER-LIECHTI Michel CRIBLET Louis PEILA Laura JACQUEMOUD-ROSSARI Christian MURBACH Jean RUFFIEUX François CHAIX Laurent KASPER-ANSERMET	19.07.1944 04.09.1944 31.08.1940 25.03.1941 24.12.1943 31.05.1943 21.01.1946 22.04.1950 04.09.1951 27.07.1951 19.02.1954 28.02.1957 30.05.1951 05.06.1948 08.08.1964 14.11.1946	01.07.1990 01.09.1991 17.09.1981 24.02.1983 12.09.1985 29.11.1985 01.01.1992 01.10.1993 01.07.1995 01.06.1996 01.06.1996 01.06.1996 01.01.1997 01.01.2001 01.07.2001 04.10.2001	25.02.1983 01.06.72-31.12.77 et dès 01.12.83 30.05.1969 31.01.1969 01.06.1972 16.09.1977 13.09.1974 01.06.1977 01.06.1978 08.05.1981 01.09.1983 01.02.1984 01.02.1980 01.03.1986 18.02.1994 18.04.85-31.05.90 et dès le 13.04.92

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
COUR DE JUSTICE	20 JUGES SUPPLEANT-E-S	48.4	Jean-Claude FIVAZ	13.05.1936	06.11.1981	01.01.91-31.12.93
			Gérard MONTAVON	11.05.1934	13.05.1982	
			Vladimir VESELY	24.06.1945	01.10.1983	
			Pierre-André MORAND	21.08.1943	01.06.1990	
			Benoît CHAPPUIS	03.12.1956	04.05.1991	
			Gilles STICKEL	10.05.1951	01.01.1994	
			Patrick BLASER	14.05.1954	01.04.1994	
			Blaise GROSJEAN	09.03.1950	01.06.1996	
			Douglas HORNING	05.04.1952	01.06.1996	
			Guy STANISLAS	29.05.1952	01.06.1996	
			Ariane WEYENETH-WUARIN	27.10.1952	01.06.1996	
			Vincent JEANNERET	09.07.1960	01.06.1996	
			Adriano GIANINAZZI	11.07.1963	20.03.1997	
			Eric W. FIECHTER	18.08.1949	05.12.1997	
			Philippe JUVET	28.06.1956	23.01.1998	
			Philippe PROST	18.02.1960	01.09.1999	
			Werner GLOOR	26.02.1953	20.01.2000	
			Elisabeth GABUS THORENS	06.08.1959	15.06.2001	
			Peter PIRKL	31.07.1964	05.10.2001	
			Eric MAUGUE	19.09.1964	02.11.2001	
JUGES ASSESSEUR-E-S A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	65.8	Pierre PACHOUD Jean-Paul CHERIX	14.03.1937 15.03.1933	01.06.1996 18.09.1997		
LES JUGES ASSESSEUR-E-S SUPPLEANT-E-S SONT CEUX DU TRIBUNAL DE POLICE (art. 50 OJ)						
ASSEESSEUR-E-S A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS représentant les locataires	43.8	Daniel PERREN	31.03.1946	01.02.1985		
		François ZUTTER	19.01.1958	23.01.1997		
		Yasmine DJABRI	08.09.1967	01.05.1997		
		Ivo BUETTI	17.12.1961	01.10.1998		
représentant les milieux immobiliers	53.3	Stéphane FELDER	04.01.1954	26.10.2000		
		Pierre SIDLER	12.06.1935	10.05.1985		
		Pierre-Antoine LAPP	12.04.1947	10.05.1985		
		Jean-Marc SIEGRIST	30.03.1956	16.10.1987		
		Pierre DAUDIN	19.04.1945	01.06.1990		
		Dominique DUCRET-BURGER Mme	21.03.1955	01.06.1990		

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF	PRESIDENT dès le 01.06.01 VICE-PRESIDENT dès le 01.06.01	51.4	Philippe THELIN François PAYCHERE Dominique SCHUCANI Président en 1984-86,1990-92 et 1998-20	16.07.1955 03.11.1958 23.09.1939	01.06.1996 01.06.1996 01.07.1982	01.06.1990 13.02.1995 01.07.1982
	5 magistrat-e-s de carrière 5 magistrats suppléants		Eliane BONNEFEMME-HURNI Présidente en 1994-1996 Laure BOVY Présidente en 1996-1998	14.08.1948 28.09.1946	01.11.1989 01.05.1993	31.01.1975 01.05.1993
10 magistrats	JUGES SUPPLEANTS	46.7	Nicolas PEYROT Philippe DE BOCCARD Yves BONARD Mario-Dominique TORELLO Claudio MASCOTTO	11.09.1942 19.04.1949 03.09.1960 24.11.1956 02.05.1963	08.02.1979 19.03.1982 01.06.1990 01.05.1993 01.07.1997	
TRIBUNAL DES CONFLITS	PRESIDENT	46.3	Pierre MARTIN-ACHARD	25.06.1954	01.05.1995	
2 magistrats (non de carrière)	PRESIDENT SUPPLEANT		Daniel PEREGRINA	19.06.1955	23.10.1998	
			Siégeant avec un juge de la Cour de justice et un juge du Tribunal administratif			

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL DE 1ERE INSTANCE TRIBUNAL DE POLICE TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS 20 magistrat-e-s de carrière dont 2 à mi-temps	PRESIDENTE -> 31.05.2002 VICE-PRESIDENTE -> 31.05.2002	44.4	Claude-Nicole NARDIN	15.06.1956	01.06.1990	01.07.1985
			Valérie LAEMMEL-JUILLARD	13.07.1954	01.01.1992	18.09.1986
			Jean-Franklin MIRIMANOFF	22.06.1943	01.10.1979	17.09.1976
			René REY Président en 1995-1997	31.10.1948	01.10.1983	01.10.1983
			Pierre CURTIN	16.04.1955	01.09.1989	25.03.1983
			Maria-Claude SERMIER	15.02.1954	13.09.1990	01.06.1983
			Jean-Marc STRUBIN Président en 1997-1999	29.02.1956	01.09.1991	01.04.1986
			Sylvie WEGELIN	08.08.1953	01.10.1992	10.04.1981
			Pierre MARQUIS	16.08.1954	01.06.1996	01.03.1986
			Olivier DEFERNE	20.02.1956	01.01.1997	01.01.1997
			Cédric-Laurent MICHEL	11.02.1966	01.02.1998	01.02.1995
			Rosa Delia MAILLART-ROMAY	27.12.1944	01.07.1998	01.06.1996
			Paola CAMPOMAGNANI CALABRESE	05.03.1963	01.01.1999	01.06.1996
			Nathalie MAGNENAT FUCHS 1/2 charge	28.10.1959	01.01.1999	01.01.1999
			Marc OEDERLIN	05.06.1963	01.09.1999	01.06.1996
			Daniel ZAPPELLI	11.01.1964	01.01.2000	01.06.1996
			Silvia TOMBESI-MUMENTHALER	16.09.1964	01.01.2001	01.01.1999
			David ROBERT	31.10.1957	01.07.2001	01.09.1999
			Jocelyne DEVILLE-CHAVANNE 1/2 charge	24.05.1953	01.07.2001	01.07.2001
			Fabienne GEISINGER-MARIÉTHOZ	29.01.1968	01.08.2001	27.10.2000
14 magistrat-e-s suppléant-e-s 28 magistrat-e-s assesseur-e-s 8 magistrat-e-s assesseur-e-s suppléant-e-s 70 magistrat-e-s	JUGES SUPPLEANT-E-S	45.4	Christian BUONOMO	21.10.1953	01.06.1984	
			Dominique HENCHOZ Mme	09.03.1957	06.05.1988	
			Jean-Charles SOMMER	23.05.1948	01.06.1990	
			Josianne STICKEL-CICUREL	06.02.1950	01.06.1990	
			Jacques ROULET	25.02.1956	01.06.1990	
			Lorella BERTANI	30.05.1959	01.06.1990	
			Liliane ZWAHLEN-STAMM	15.07.1950	09.10.1991	
			Patrick MALEK-ASGHAR	11.11.1964	01.08.1993	
			Roland BURKHARD	29.06.1956	09.11.1995	
			Robert FIECHTER	12.11.1952	01.06.1996	
			Brigitte BESSON	18.03.1954	01.06.1996	
			Serge FASEL	28.01.1957	01.06.1996	
			Diane SCHASCA	01.05.1964	01.06.1996	
François HADDAD	25.03.1958	01.01.1999				
JUGES ASSESSEUR-E-S AU TRIBUNAL DE POLICE	63.5	Hélène BRAUN	04.07.1935	01.03.1998		
		Irène SAVOY CHANEL	22.09.1931	01.10.1998		
		Nicole BAUNAZ	01.06.1943	29.04.1999		
			Hervé BURDET	26.09.1939	01.01.2001	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DA CARRIERE
	JUGES ASSESSEUR-E-S SUPPLEANT-E-S AU TRIBUNAL DE POLICE ET A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	61.0	Michel JÖRIMANN Christiane MARFURT Véréna CHARPIE Jean GROB Roman JUON Michèle KUNZLER Claude BLANC Roger PORTIER	11.03.1939 01.08.1937 17.09.1932 17.07.1936 28.03.1936 14.12.1961 17.06.1935 15.07.1941	01.06.1972 01.06.1975 01.07.1981 01.06.1992 01.06.1996 01.06.1996 20.03.1998 20.11.1998	
	JUGES ASSESSEUR-E-S AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS représentant les locataires	39.1	Willy MONNET Jacqueline LARPIN François DUCOMMUN Christianne PITTET-SMATI Marozia CARMONA FISCHER Marie-Claire GUINAND Eric ROSSIAUD Christophe DULEX Stéphane MONTFORT Jean BLANCHARD Béatrice Viviane ANTOINE Nicole HAAB	24.10.1936 08.11.1947 26.04.1958 02.08.1954 23.09.1962 28.02.1956 19.10.1963 20.09.1964 04.02.1965 16.12.1955 19.02.1968 26.04.1974	10.04.1981 01.01.1982 18.04.1985 01.06.1990 09.11.1995 01.06.1996 01.06.1996 01.06.1996 23.10.1998 01.08.2000 10.05.2001 01.07.2001	
	représentant les milieux immobiliers	47.8	Jacques PONCET Jean-Pierre BESSON Jacques GRANGE Claude PILET Jean BORNAND Jean-Paul BART Pierre BANNA Enrique ORTIZ Raija LAHLOU Julien Lionel BLANC François MICHELI Serge PATEK	13.10.1930 24.02.1935 28.01.1937 19.01.1933 27.06.1950 02.09.1951 02.08.1966 16.10.1957 29.05.1964 04.05.1968 03.05.1963 01.10.1968	19.03.1976 01.06.1984 18.04.1985 17.02.1971- 31.01.1985 et dès 16.10.1986 01.06.1990 01.04.1991 01.06.1996 18.09.1997 01.01.1999 01.03.1999 15.02.2001 01.10.2001	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	PRESIDENTE ->31.05.2002	54.6	Anne-Françoise COMTE FONTANA	29.10.1942	01.12.1983	25.06.1976
			Jean-Nicolas ROTEN	20.05.1950	01.06.1996	01.11.1989
2 magistrats de carrière 4 magistrat-e-s suppléants 4 magistrat-e-s assesseur-e-s 6 magistrat-e-s assesseur-e-s suppléant-e-s	JUGES SUPPLEANT-E-S	52.2	Sonia MUHLSTEIN	03.06.1947	05.06.1981	
			Christine SAYEGH	11.07.1945	19.04.1985	
			Henri NANCHEN Pierre GASSER	25.12.1953 06.05.1949	01.06.1990 02.12.1993	
16 magistrat-e-s	JUGES ASSESSEURS MEDECINS	52.4	Dr Jean-Maurice SEIGNE	12.02.1945	01.06.1990	
			Dr Jean-Charles RIELLE	13.08.1952	01.01.2001	
	JUGES ASSESSEUR-E-S PEDAGOGUES	63.0	Jacques Raymond RUFER	09.10.1930	05.06.1981	
			Marianne MATHEZ-ROGUET	27.06.1945	01.06.1996	
JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS MEDECINS	54.1	Dr Michel HUGUENIN	16.11.1936	01.06.1978		
		Dr Jean-Pierre RESTELLINI	08.06.1953	01.09.1997		
		Dr Charles SELLEGER	29.12.1950	18.05.2000		
JUGES ASSESSEUR-E-S SUPPLEANT-E-S PEDAGOGUES	52.2	Jean-Jacques Marc SORMANI	30.10.1933	08.05.1974		
		Madeleine PINGET	06.12.1955	01.06.1996		
		René RIEDER	25.05.1957	01.06.1996		

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL TUTELAIRE ET JUSTICE DE PAIX	PRESIDENT dès le 01.06.01 VICE-PRESIDENTE dès le 01.06.01	46.1	Thierry WUARIN	30.12.1950	01.06.1996	01.06.1996
			Anne-Marie BARONE	22.05.1955	07.02.2000	07.02.2000
5 magistrat-e-s de carrière			Yvette DAOUDI BEUCHAT	10.03.1950	01.07.1985	20.06.1975
4 magistrat-e-s suppléant-e-s			Présidente en 1990-1992 et 1994-1996			
			Thierry LUSCHER	20.06.1959	01.12.1992	01.09.1989
			Président en 1996-1998			
			Fabienne PROZ JEANNERET	01.12.1959	01.10.1993	01.10.1993
			Présidente en 1998-2001			
9 magistrat-e-s	JUGES SUPPLEANT-E-S	42.0	Birgit SAMBETH GLASNER	13.02.1962	01.01.1995	
			Christophe ZELLWEGER	06.08.1962	01.02.1995	
			Philippe GUNTZ	10.05.1965	20.05.1999	
			Viviane DE NEEF WEIBEL	16.05.1947	20.09.2001	

RECAPITULATION

72 magistrats de carrière dont 29 femmes (40,27 %) âge moyen au 01.01.02 : 46 1/4 ans

118 autres magistrats dont 30 femmes (25.64 %) âge moyen au 01.01.02 : 52 1/4 ans

190 magistrats dont 59 femmes (31.21 %) âge moyen au 01.01.02 : 49 3/4 ans

MAGISTRATES ET MAGISTRATS DE CARRIÈRE DU POUVOIR JUDICIAIRE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 1er janvier 2002

31.01.1969	WEBER Pierre-Christian	01.06.1990	WENGER Claude-François
30.05.1969	PAGAN Jean-Pierre	11.04.1991	ESPOSITO Stéphane
01.06.1972	BERTOSSA Bernard	01.09.1991	CUENDET Isabelle
01.06.1972	DEMEULE Pierre-Yves	13.04.1992	KASPER-ANSERMET Laurent (déjà magistrat du 18.04.1985 au 31.05.90)
22.03.1974	BARBEY Carole	01.05.1993	BOVY Laure
13.09.1974	GEIGER Stéphane	01.10.1993	PROZ JEANNERET Fabienne
31.05.1975	BONNEFEMME-HURNI Eliane	18.02.1994	CHAIX François
20.06.1975	DAOUDI BEUCHAT Yvette	01.02.1995	MICHEL Cédric-Laurent
01.01.1976	TREMBLEY Jean-Piere	13.02.1995	PAYCHERE François
25.06.1976	COMTE FONTANA Anne-Françoise	01.07.1995	GRABER Michel-Alexandre
17.09.1976	MIRIMANOFF Jean-Franklin	01.06.1996	CAMPOMAGNANI-CALABRESE Paola
01.06.1977	JACOT-DES-COMBES Marguerite	01.06.1996	DEVAUD Daniel
16.09.1977	BARBEY Richard	01.06.1996	MAILLART-ROMAY Rosa Delia
01.06.1978	PFISTER LIECHTI Renate	01.06.1996	OEDERLIN Marc
01.02.1980	MURBACH Christian	01.06.1996	TAPPOLET Marc
10.04.1981	WEGELIN Sylvie	01.06.1996	WUARIN Thierry
08.05.1981	CRIBLET Michel	01.06.1996	ZAPPELLI Daniel
01.07.1982	SCHUCANI Dominique	01.01.1997	DEFERNE Olivier
25.02.1983	PERRAUDIN Paul	01.07.1998	FRANCOTTE-CONUS Alix
25.02.1983	STALDER Antoinette	24.09.1998	SCHMID Jean-Bernard
25.03.1983	CURTIN Pierre	01.01.1999	MAGNENAT-FUCHS Nathalie (1/2 charge)
01.06.1983	SERMIER Maria-Claude	01.01.1999	TOMBESI MUMENTHALER Silvia
01.09.1983	PEILA Louis	01.09.1999	ROBERT David
01.10.1983	REY René	01.10.1999	FOURNIER Vincent
01.12.1983	HEYER-BERTHET Martine (déjà magistrate du 01.06.72 au 31.12.77)	01.01.2000	GEORGE Mireille
01.02.1984	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	07.02.2000	BARONE Anne-Marie
01.07.1985	NARDIN Claude-Nicole	01.11.2000	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne
01.03.1986	MARQUIS Pierre	01.01.2001	AESCHLIMANN Yves
01.03.1986	RUFFIEUX Jean	25.01.2001	NICOLET Yvette
01.04.1986	STRUBIN Jean-Marc	01.07.2001	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne (1/2 charge)
18.09.1986	LAEMMEL JUILLARD Valérie	01.07.2001	CHENAUX Patrick
01.09.1989	LUSCHER Thierry	01.08.2001	REYMOND Jean
01.11.1989	ROTEN Jean-Nicolas	30.11.2001	CHAPPUIS BUGNON Corinne
01.02.1990	DELIEUTRAZ Jacques	01.01.2002	DROIN Sylvie
01.06.1990	DUMARTHERAY Daniel		
01.06.1990	JUNOD Christine		
01.06.1990	MALFANTI Leonardo		
01.06.1990	THELIN Philippe		

MAGISTRATES ET MAGISTRATS DE CARRIERE DU POUVOIR JUDICIAIRE

par rang d'âge

Situation au 1er janvier 2002

<u>Date de naissance</u>		<u>Date de naissance</u>	
23.09.1939	SCHUCANI Dominique	22.05.1955	BARONE Anne-Marie
31.08.1940	PAGAN Jean-Pierre	16.07.1955	THELIN Philippe
25.03.1941	WEBER Pierre-Christian	20.02.1956	DEFERNE Olivier
12.09.1942	BERTOSSA Bernard	29.02.1956	STRUBIN Jean-Marc
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	15.06.1956	NARDIN Claude-Nicole
31.05.1943	BARBEY Richard	28.02.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
22.06.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	31.10.1957	ROBERT David
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	21.03.1958	GRABER Michel-Alexandre
19.07.1944	STALDER Antoinette	30.04.1958	ESPOSITO Stéphane
04.09.1944	HEYER-BERTHET Martine	03.11.1958	PAYCHERE François
27.12.1944	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	08.03.1959	FRANCOTTE-CONUS Alix
21.01.1946	GEIGER Stéphane	20.06.1959	LUSCHER Thierry
21.06.1946	BARBEY Carole	03.10.1959	JUNOD Christine
28.09.1946	BOVY Laure	28.10.1959	MAGNENAT FUCHS Nathalie
14.11.1946	KASPER-ANSERMET Laurent	01.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne
10.04.1947	TREMBLEY Jean-Pierre	01.06.1960	TAPPOLET Marc
05.06.1948	RUFFIEUX Jean	12.08.1960	NICOLET Yvette
14.08.1948	BONNEFEMME-HURNI Eliane	01.11.1960	MALFANTI Leonardo
31.10.1948	REY René	05.03.1963	CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola
10.03.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	27.03.1963	CUENDET Isabelle
22.04.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	24.05.1963	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
20.05.1950	ROTEN Jean-Nicolas	05.06.1963	OEDERLIN Marc
30.12.1950	WUARIN Thierry	28.12.1963	CHENAUX Patrick
30.05.1951	MURBACH Christian	11.01.1964	ZAPPELLI Daniel
11.06.1951	WENGER Claude-François	08.08.1964	CHAIX François
27.07.1951	CRIBLET Michel	16.09.1964	TOMBESI MUMENTHALER Silvia
04.09.1951	PFISTER-LIECHTI Renate	08.03.1965	GEORGE Mireille
10.12.1951	PERRAUDIN Paul	11.02.1966	MICHEL Cédric-Laurent
03.01.1952	DELIEUTRAZ Jacques	05.12.1966	FOURNIER Vincent
31.10.1952	DEVAUD Daniel	23.12.1966	DROIN Sylvie
25.12.1952	SCHMID Jean-Bernard	09.01.1967	AESCHLIMANN Yves
08.08.1953	WEGELIN Sylvie	09.01.1967	REYMOND Jean
15.02.1954	SERMIER Maria-Claude	29.01.1968	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne
19.02.1954	PEILA Louis	08.10.1970	CHAPPUIS BUGNON Corinne
03.07.1954	DUMARTHERAY Daniel		
13.07.1954	LAEMMEL-JUILLARD Valérie		
16.08.1954	MARQUIS Pierre		
16.04.1955	CURTIN Pierre		

REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATES ET MAGISTRATS JUDICIAIRES DE CARRIÈRE

Situation au 1er janvier 2002

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démo-chrétiens</u>	<u>"Les Verts"</u>	<u>Alliance de gauche</u>
Ministère public <i>substitut-e-s</i>	GEORGE Mireille Procureure	BERTOSSA Bernard Procureur général AESCHLIMANN Yves NICOLET Yvette	CHENAUX Patrick CHAPPUIS BUGNON Corinne DROIN Sylvie		REYMOND Jean	SCHMID Jean- Bernard Procureur
Cour de justice	WEBER Pierre-Christian DEMEULE Pierre-Yves PEILA Louis	STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine	BARBEY Richard PFISTER-LIECHTI Renate CHAIX François	PAGAN Jean-Pierre GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite CRIBLET Michel JACQUEMOUD-ROSSARI Laura MURBACH Christian RUFFIEUX Jean	KASPER- ANSERMET Laurent	
Tribunal Administratif	BONNEFEMME- HURNI Eliane	PAYCHERE François	SCHUCANI Dominique	BOVY Laure	THÉLIN Philippe	
Tribunal De première Instance	MIRIMANOFF Jean-Franklin CURTIN Pierre MARQUIS Pierre ZAPPELLI Daniel	REY René NARDIN Claude-Nicole WEGELIN Sylvie DEFERNE Olivier TOMBESI MUMENTHALER SILVIA	SERMIER Maria-Claude STRUBIN Jean-Marc LAEMMEL JUILLARD Valérie MICHEL Cédric- Laurent OEDERLIN Marc ROBERT David	MAILLART-ROMAY Rosa Delia CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne	MAGNENAT- FUCHS Nathalie (1/2 charge)	DEVILLE- CHAVANNE Jocelyne (1/2 charge)
Instruction	BARBEY Carole GRABER Michel-Alexandre	DUMARTHERAY Daniel DELIEUTRAZ Jacques MALFANTI Leonardo CUENDET Isabelle	TREMBLEY Jean-Pierre JUNOD Christine FOURNIER Vincent	PERRAUDIN Paul ESPOSITO Stéfane	WENGER Claude- François TAPPOLET Marc FRANCOTTE- CONUS Alix	DEVAUD Daniel
Tribunal tutélaire / Justice de paix	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	WUARIN Thierry			BARONE Anne-Maire
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne-Françoise		ROTEN Jean-Nicolas		
Total : 72 magistrat-e-s (dont 2 à mi charge)	13	17	17	14	7	4
100 %	18.06%	23.61%	23.61 %	19.44 %	9.72 %	5.56 %

**REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRAT-E-S JUDICIAIRES NON DE CARRIERE
NON COMPRIS
LES JUGES PRUD'HOMMES
LES JUGES ASSESSEUR-E-S AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS
LES JUGES ASSESSEUR-E-S A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS**

Situation au 1er janvier 2002

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Alliance de gauche	"Les Verts"	Hors parti
COUR DE JUSTICE suppléant-e-s	FIVAZ Jean-Claude VESELY Vladimir MORAND Pierre-André BLASER Patrick HORNUNG Douglas JEANNERET-GROSJEAN Vincent	WEYENETH Ariane GABUS-THORENS Elisabeth MAUGUE Eric	CHAPPUIS Benoît STICKEL Gilles GROSJEAN Blaise GIANINAZZI Adriano FIECHTER Eric. W PROST Philippe PIRKL Peter	MONTAVON Gérard STANISLAS Guy	GLOOR Werner	JUVET Philippe	
COUR DE CASSATION	COURVOISIER Raymond	ZWAHLEN Alain		KEMPF Jean-Charles Manfrini Chantal			ROTH Robert
Suppléants	BROSSET Didier	CRETZAZ Jean-Marie	BÖHLER Antoine	SCHNEEBERGER Maurice JEANDIN Nicolas			
TRIBUNAL ADMINISTRATIF Suppléants	de BOCCARD Philippe	MASCOTTO Claudio	PEYROT Nicolas BONARD Yves	TORELLO Mario-Dominique			
TRIBUNAL DES CONFLITS							MARTIN-ACHARD Pierre PEREGRINA Daniel
1ERE INSTANCE et INSTRUCTION suppléant-e-s	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASHGAR Patrick	BERTANI Lorella ZWAHLEN-STAMM Liliane BURKHARD Roland SCHASCA Diane	STICKEL-CICUREL Josiane FIECHTER Robert	BUONOMO Christian HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques FASEL Serge BESSON Brigitte		HADDAD François	
TRIBUNAL DE POLICE assesseur-e-s		SAVOY CHANEL Irène	BURDET HERVÉ	BRAUN Hélène	BAUNAZ Nicole		
CHAMBRE D'ACCUSATION Assesseurs	CHERIX Jean-Paul	PACHOUD Pierre					
TP & CHAMBRE D'ACCUSATION Assesseur-e-s suppléant-e-s		JORIMANN Michel JUON Roman	MARFURT Christiane	GROB Jean BLANC Claude PORTIER ROGER	CHARPIE Véréna	KUNZLER Michèle	
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE Suppléant-e-s	GASSER Pierre	SAYEGH Christine	MUHLSTEIN Sonia	NANCHEN Henri			
Médecins		RIELLE Jean-Charles	SEIGNE Jean-Maurice				
Pédagogues		RUFER Jacques	MATHEZ-ROGUET Marianne				
Médecins suppléants	HUGUENIN Michel SELLEGER Charles					RESELLINI Jean -Pierre	
Pédagogues Suppléant-e-s	SORMANI Jean-Jacques RIEDER René					PINGET Madeleine	
TRIBUNAL TUTELAIRE / JUSTICE DE PAIX suppléant-e-s	GUNTZ Philippe	DE NEEF WEIBEL Viviane	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGER Christophe				
TOTAL : 83	18	18	19	17	3	5	3
100 %	21.69 %	21.69 %	22.90 %	20.48 %	3.61%	6.02 %	3.61 %

EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 2001

Janvier

- 01.01.2001 Entrée en fonction de M. Hubert MONTAVON, greffier-juriste de la juridiction des Prud'hommes, en qualité de greffier-juriste du Tribunal de première Instance en remplacement de M. Yves AESCHLIMANN, élu, dès le 01.01.2001, substitut du Procureur général.
- 23.01.2001 Démission de M. Axel TUCHSCHMID de sa fonction de juge à la Cour de Justice dès le 1^{er} juillet 2001, ancien substitut du Procureur général (04.06.1971 – 05.10.1973), ancien juge et Président du Tribunal de première instance (05.10.1973 – 31.08.1994).
- 25.01.2001 Grand Conseil :
- Election de Mme Yvette NICOLET en qualité de substitute du Procureur général, en remplacement de Mme Alix FRANCOTTE CONUS, élue dès le 01.01.2001 juge au Tribunal de première Instance. Entrée en fonction : 25.01.2001.

Février

- 15.02.2001 Grand Conseil, élection et assermentation de :
- M. François CHAIX, juge au Tribunal de première Instance, à la fonction de juge à la Cour de Justice, en remplacement de M. Axel TUCHSCHMID, démissionnaire. Entrée en fonction : 01.07.2001.
- M. François MICHELI, à la fonction de juge assesseur au Tribunal des baux et loyers (représentant les milieux immobiliers) en remplacement de M. Claudio ROLLINI, démissionnaire dès le 18.12.2000. Entrée en fonction : immédiate.

Mars

- 21.03.2001 Démission de Mme Anne HERITIER-LACHAT de sa fonction de juge au Tribunal de première Instance (à mi-temps) avec effet au 31.05.2001.
- 22.03.2001 Grand Conseil :
- Election et assermentation de M. David ROBERT, substitut du Procureur Général et ancien greffier-juriste de la juridiction du Tribunal de première Instance, à la fonction de juge au Tribunal de première Instance, en remplacement de M. François CHAIX, élu dès le 01.07.2001 juge à la Cour de Justice. Entrée en fonction : 01.07.2001.
- Election de Me Antoine BÖHLER, avocat, en qualité de juge suppléant à la Cour de Cassation en remplacement de Me Dominique PONCET, atteint par la limite d'âge dès le 01.09.2001. Serment : 05.04.2001. Entrée en fonction : 01.09.2001.
- 27.03.2001 Démission de Mme Milena GUGLIELMETTI de sa fonction de juge assesseur au Tribunal des baux et loyers (représentant les locataires) avec effet immédiat, vu sa nomination comme directrice adjointe du Grand Conseil.
- 29.03.2001 Décès de M. Roland MESSERLI, membre titulaire de la Commission de contrôle de l'Informatique de l'Etat (CCIE).
- 30.03.2001 Démission de Me Louis GAILLARD, avocat et ancien magistrat de carrière, de sa fonction de juge suppléant à la Cour de Justice avec effet au 02.04.2001.

Avril

- 06.04.2001 Ordre des avocats : Assemblée générale annuelle. La médaille de l'Ordre des avocats est attribuée, pour 50 ans de barreau, à Mes Philippe DE COULON, Guy FONTANET, Roger MERKELBACH, Pierre OEDERLIN et Dominique PONCET.
- 09.04.2001 Démission de M. Georges ZECCHIN de sa fonction de juge d'instruction avec effet au 31.07.2001, fonction qu'il occupait depuis le 01.07.1995.
- 25.04.2001 Décès de Me Anne-Marie BUENSOD, née DUCREY le 28.02.1922, ancienne avocate et ancienne juge suppléante au Tribunal de la jeunesse (du 05.06.1981 au 08.12.1982).

Mai

- 01.05.2001 Entrée en fonction de M. Philippe Harald EHRENSTRÖM, avocat, comme greffier-juriste de la juridiction des Prud'hommes, en remplacement de M. Hubert MONTAVON, nommé greffier-juriste de la juridiction du Tribunal de première Instance.
- 04.05.2001 Démission de M. Jean-Louis CROCHET de sa fonction de Procureur, avec effet au 31.12.2001.
- 09.05.2001 Démission de M. Albert BLONDEL de sa fonction de juge assesseur au Tribunal des baux et loyers (représentant les milieux immobiliers) avec effet au 30.06.2001.
- 10.05.2001 Grand Conseil :
- Election de M. Patrick CHENAUX, avocat, à la fonction de substitut du Procureur général, en remplacement de M. David ROBERT, élu juge au Tribunal de première instance. Serment : 11.05.2001. Entrée en fonction : 01.07.2001.
- Election et assermentation de Mme Jocelyne DEVILLE-CHAVANNE, avocate, à la fonction de juge au Tribunal de première Instance à mi-temps, en remplacement de Mme Anne HERITIER LACHAT, démissionnaire. Entrée en fonction : 01.07.2001.
- Election et assermentation de Mme Béatrice Viviane ANTOINE, avocate, à la fonction de juge assesseur au Tribunal des baux et loyers (représentant les locataires), en remplacement de Mme Milena GUGLIELMETTI, démissionnaire. Entrée en fonction immédiate.
- Election et assermentation de Mme Alix FRANCOTTE CONUS, juge au Tribunal de première Instance, à la fonction de juge d'instruction, en remplacement de M. Georges ZECCHIN, démissionnaire dès le 01.08.2001. Entrée en fonction : 01.08.2001.
- 21.05.2001 Décès de Me Claude Louis Charles BARTH, ancien avocat (né le 17.02.1922).
- 28.05.2001 Démission de M. Manfred RICKENBACHER de sa fonction de juge assesseur (représentant les locataires), auprès du Tribunal des baux et loyers, avec effet au 30.06.2001.

Juin

- 01.06.2001 Entrée en fonction des présidents et vice-présidents de juridiction, suite à la validation de leur élection par la Commission de gestion le 14 mai 2001 :

Cour de Cassation : M. Jean-Charles KEMPF, président
M. Raymond COURVOISIER, vice-président;

Tribunal administratif : M. Philippe THELIN, président
M. François PAYCHERE, vice-président;

Instruction : M. Stéphane ESPOSITIO, vice-président;

Tribunal tutélaire et justice : M. Thierry WUARIN, président
de paix Mme Anne-Marie BARONE, vice-présidente.

06.06.2001 Décès de Me Dominique Perceval BARTH, avocat, (né le 21.03.1956), fils de feu Louis BARTH (voir ci-dessus 21.05.2001).

14.06.2001 Grand Conseil :

Election de Mme Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ, substitue du Procureur général, à la fonction de juge au Tribunal de première Instance, en remplacement de Mme Alix FRANCOTTE CONUS, élue juge d'instruction. Entrée en fonction : 01.08.2001.

Election de Mme Elisabeth GABUS-THORENS, avocate et juge suppléante au Tribunal Tutélaire et à la Justice de paix, à la fonction de juge suppléante à la Cour de Justice, en remplacement de M. Louis GAILLARD, démissionnaire dès le 02.04.2001. Serment et entrée en fonction : 15.06.2001.

21.06.2001 Anniversaire des 30 ans du Tribunal administratif, créé le 21 juin 1971. Au cours de ces 30 années, cette juridiction a vu ses compétences s'élargir et se diversifier, en particulier par l'accueil, le 17.04.1993, du Tribunal cantonal des assurances et par l'entrée en vigueur, le 01.01.2000, de la réforme de la juridiction administrative faisant de lui "l'autorité ordinaire de recours en matière administrative".

25.06.2001 Démission de Me Claude MOREILLON, avocat, de sa fonction de juge suppléant à la Cour de Justice avec effet au 01.10.2001.

28.06.2001 Grand Conseil :

Election et assermentation de M. Jean REYMOND, avocat et greffier-juriste adjoint au Tribunal de première Instance, à la fonction de substitut du Procureur général, en remplacement de Mme Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ, élue juge au Tribunal de première instance. Entrée en fonction : 01.08.2001.

Election et assermentation de Mme Nicole HAAB, juriste, à la fonction de juge assesseur au Tribunal des baux et loyers (représentant les locataires), en remplacement de M. Manfred RICKENBACHER, démissionnaire. Entrée en fonction : 01.07.2001.

29.06.2001 Démission de Monsieur Yves GRANDJEAN de sa fonction de juge à la Cour de Justice avec effet au 31.08.2001, vu sa nomination à la direction des Hôpitaux Universitaires, ancien substitut du Procureur général (25.03.1983 – 23.01.1986), ancien juge d'instruction (24.01.1986 – 31.07.1986) et ancien juge et Président du Tribunal administratif (01.08.1986 – 31.05.1996).

30.06.2001 Réception du Tribunal administratif à l'Orangerie du Parc de la Grange, à l'occasion de ses trente ans d'existence. Discours de M. Bernard ANNEN, vice-président du Grand Conseil et de M. Philippe THELIN, président du Tribunal administratif; Conférence du Professeur Thierry TANQUEREL, ancien président du Tribunal administratif.

Juillet

01.07.2001 Journée d'excursion des magistrates et magistrats, des collaboratrices et collaborateurs du Tribunal administratif au Lac du Bourget, à l'Abbaye de Hautecombe et au village de Chanaz pour l'anniversaire de leur juridiction.

04.07.2001 Démission de Me Maurizio LOCCIOLA, avocat, de sa fonction de juge suppléant à la Cour de Justice avec effet immédiat.

Août

04.08.2001 Décès de Me Marie Véra PIGNOLO, avocate honoraire (née le 12.07.1907).

Septembre

20.09.2001 Grand Conseil :

Election de M. Laurent KASPER-ANSERMET, juge d'instruction, à la fonction de juge à la Cour de Justice, en remplacement de M. Yves GRANDJEAN, démissionnaire. Serment et entrée en fonction : 04.10.2001.

Election et assermentation de Me Vivianne de NEEF WEIBEL, avocate, à la fonction de juge suppléante au Tribunal tutélaire et à la Justice de Paix, en remplacement de Mme Elisabeth GABUS-THORENS, démissionnaire. Entrée en fonction : 20.09.2001.

Election et assermentation de M. Serge PATEK, à la fonction de juge assesseur au Tribunal des baux et loyers (représentant les milieux immobiliers), en remplacement de M. Albert BLONDEL, démissionnaire dès le 01.07.2001. Entrée en fonction : 20.09.2001.

Octobre

04.10.2001 Grand Conseil :

Election et assermentation de Mme Mireille GEORGE, substitue du Procureur général à la fonction de Procureure, en remplacement de M. Jean-Louis CROCHET, démissionnaire. Entrée en fonction : 01.01.2002.

Election de Me Peter PIRKL, avocat, à la fonction de juge suppléant à la Cour de Justice, en remplacement de M. Claude MOREILLON, démissionnaire. Serment et entrée en fonction : 05.10.2001.

08.10.2001 Lancement de 5 enquêtes de satisfaction auprès des avocates et avocats, des avocates-stagiaires et avocats-stagiaires (1'556 envois), des notaires (55 envois), des justiciables (6'000 envois), des magistrates et magistrats (72 envois) et des collaboratrices et collaborateurs (293 envois), soit au total 7'976 envois.

Novembre

02.11.2001 Grand Conseil :

Election et assermentation de Mme Sylvie DROIN, secrétaire-juriste de la Juridiction des Prud'hommes, à la fonction de substitue du Procureur général, en remplacement de Mme Mireille GEORGE, élue Procureure. Entrée en fonction : 01.01.2002, fille de M. Jacques DROIN, juge retraité.

Election et assermentation de M. Vincent FOURNIER, substitut du Procureur Général, à la fonction de juge d'instruction, en remplacement de M. Laurent KASPER-ANSERMET, élu juge à la Cour de justice. Entrée en fonction : immédiate.

- 23.12.2001 Démission de Mme Marie-Claire GUINAND, de sa fonction de juge assesseur du Tribunal des baux et loyers pour le 31.01.2002.
- 24.12.2001 Décès de Me Gustave François BARBEY (né le 08.09.1911), ancien avocat, père de M. Richard BARBEY, juge à la Cour de Justice, et de Mme Carole BARBEY, juge d'instruction.
- 26.12.2001 Décès de Me Claude Camille GAUTIER (né le 03.06.1912), avocat honoraire, père de Me Jacques GAUTIER, avocat

* * *